



HAL
open science

Retour sur une collaboration entre chercheurs et associations autour de la précarité énergétique

Suzanne de Cheveigné, Virginie Vieri, Olivier Béal

► To cite this version:

Suzanne de Cheveigné, Virginie Vieri, Olivier Béal. Retour sur une collaboration entre chercheurs et associations autour de la précarité énergétique. [Rapport de recherche] 11-MUTS-REPERE-4-CVS-037, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 2019, 24 p. + annexes. hal-02948964

HAL Id: hal-02948964

<https://hal.science/hal-02948964>

Submitted on 1 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Programme REPERE : « Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche
et l'expertise »

RETOUR SUR UNE COLLABORATION ENTRE CHERCHEURS ET ASSOCIATIONS AUTOUR DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Réf. 11-MUTS-REPERE-4-CVS-037

Rapport final - septembre 2013

Ecopolenergie et Le Loubatas - Centre Norbert Elias (UMR8562)

Coordinatrice : Suzanne de Cheveigné
Centre Norbert Elias (EHESS - CNRS - UMR8562)
2 rue de la Charité
13236 Marseille Cedex 02
suzanne.de-cheveigne@univ-amu.fr
04 91 14 07 61

Responsable scientifique Ecopolenergie : Virginie Vieri
Association ECOPOLENERGIE
Maison le Pesquier - Quartier Pesquier RD 58
13120 GARDANNE
virginie.vieri@ecopolenergie.com
09.72.12.60.14

Responsable scientifique Le Loubatas : Olivier Béal
Le Loubatas C.P.I.F.P.
B.P. 16
13 860 - Peyrolles-en-Provence
energie@loubatas.org
04.42.67.06.70

Table des Matières

I. Des politiques publiques en faveur des relations science – citoyens	4
1. Science et société civile	4
2. Le rôle historique de la Commission Européenne	6
3. Les Stratégies de recherche en France	10
4. Sciences et société au CNRS	13
II. Retour sur notre collaboration chercheurs/associations	14
1. Lourdeurs administratives	15
2. La temporalité	16
3. Les pratiques professionnelles	17
4. Les fragilités des partenaires	18
5. Les apports du partenariat	18
6. Les perspectives	19
III. La « demande de recherche » de la part des OSC	20
IV. Conclusions et recommandations	21
Bibliographie	23
Actions de valorisation	23
Annexes	25
Liste des entretiens	
Compte-rendu de la réunion du RREP du 18 octobre 2012	

Notre projet est à la fois un "retour d'expérience" à l'issu d'une collaboration initiée en 2007 entre chercheurs et associations de terrain autour du phénomène de la précarité énergétique et une analyse des conditions de possibilité d'une collaboration entre établissements de recherche et organisations de la société civile. Le travail a pu être mené grâce au programme REPERE (« Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise » du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Celui-ci avait lancé son second appel à projet dont l'objectif général était de déterminer les conditions de collaboration entre les opérateurs de la recherche scientifique et les structures de la société civile. Les éléments présentés ici sont le fruit d'une enquête spécifique portant sur le contexte institutionnel de notre collaboration (auprès des gestionnaires, des financeurs, des organismes hôtes, etc.), d'une réflexion entre partenaires et enfin de la poursuite du projet d'origine qui portait sur la création et l'animation d'un réseau d'acteurs de la précarité énergétique (PE) en Région PACA.

Nous avons commencé une collaboration entre chercheurs et associations en 2007, à la demande des partenaires associatifs, déjà actifs dans la lutte sur le terrain contre la précarité énergétique depuis plusieurs années. Le projet initial avait un double objectif : créer et animer un réseau de personnes impliquées dans la lutte contre la précarité énergétique en Région PACA; mieux comprendre les dynamiques sociales et les enjeux sociétaux relatifs aux processus d'institutionnalisation de cette nouvelle catégorie d'action publique. Du côté des chercheurs, des spécialistes du logement précaire, de questions environnementales et plus tard de santé ont été mobilisés. Le premier financement est venu du programme PREBAT Précarité énergétique (ADEME-PUCA-AHAH) auquel s'est ajouté un financement de l'agence Nationale de la Recherche dans le cadre du programme "Vulnérabilités : à l'articulation du sanitaire et du social" (ANR-08-VULN-002, responsable scientifique Claire Lévy-Vroélant, Université Paris VIII). Ce dernier projet était focalisé sur le travail social autour de la précarité énergétique. D'autres financements sont également intervenus : une doctorante a bénéficié d'une bourse doctorale de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Réseau RREP a reçu d'autres soutiens pour lui permettre de poursuivre son activité (Région et ADEME principalement).

Notre projet se situe, selon les termes de l'appel à projet, parmi les "projets d'expérimentation innovants en cours ou achevés depuis peu pour lesquels le financement correspondra à la phase de capitalisation des travaux". Il s'agit donc à la fois d'un retour d'expérience et d'une poursuite de l'activité du Réseau Régional Énergie et Précarité (RREP). Les tâches prévues et leur partage étaient les suivants :

- Analyse des conditions de collaborations passées et futures, avec retour sur l'expérience partagée au sein de notre partenariat chercheurs/associations : chercheurs et associations ;
- Organisation d'une réunion supplémentaire du RREP avec mise en discussion des attentes de ses membres vis à vis de la recherche : organisée par les associations ;
- Enquête par entretiens auprès des acteurs concernés par de telles collaborations, tant aux niveau des organismes de recherche que des organismes financeurs : directions scientifiques et services financiers et de partenariat de l'EHESS et du CNRS, organismes financeurs (ADEME et PUCA) : enquête menée par les chercheurs ;
- Échanges et valorisation des résultats (colloques, publications) : associations et chercheurs.

En termes de méthodologie, nous avons croisé les approches : une analyse documentaire de textes européens et français régissant le développement des relations entre sciences et société ;

des discussions de groupe menées au sein du réseau RREP et de son comité technique ; des entretiens spécifiques avec les acteurs concernés par notre projet (financeurs, gestionnaires, etc.) ou par le thème (liste en annexe) ; enfin des échanges entre associations et chercheurs dans le but d'approfondir cette étape réflexive.

Le rapport analyse dans un premier temps le contexte institutionnel d'une collaboration entre chercheurs (ou organismes de recherche) et organisations de la société civile, entre une impulsion européenne et une certaine réticence française. Nous d'ailleurs aurons à cœur de distinguer le niveau des organismes et le niveau des "simples chercheurs" afin de clarifier les différentes situations. Le cas du CNRS, l'organisme gestionnaire de notre unité de recherche et donc des projets analysés, sera examiné plus en détail. Dans un second temps, nous adopterons l'approche inverse, partant cette fois du "bas", du terrain que nous avons partagé, avec la description et l'analyse de notre collaboration, tant dans le projet d'origine - nommé RREP - que dans le projet actuel - REPERE. Ce sera l'occasion d'exposer à la fois les difficultés rencontrées mais aussi les apports de la collaboration. Nous pourrions ensuite nous interroger davantage sur la "demande de recherche" venant des organisations de la société civile, dont nous avons trouvé qu'elle était difficilement exprimée. Nous dégagerons ensuite des conclusions et recommandations, avec pour objectif de rendre plus facile un partenariat qui nous a beaucoup apporté.

I. Des politiques publiques en faveur des relations science - citoyens

Dans cette première section, nous analysons le contexte politique dans lequel évoluent les relations entre science et société (sachant bien entendu que la symétrisation de ces deux entités n'a guère de sens, la science et l'institution scientifique faisant pleinement partie de la société – ce que tente de rendre l'expression, hélas assez peu élégante, de "science en société").

1. Science et société civile

L'objectif principal qu'exprime le deuxième appel à projets du programme REPERE de « assurer la participation de la société civile organisée à l'orientation et à la programmation de la recherche ainsi qu'à l'élaboration de l'expertise » s'inscrit dans un long mouvement d'ouverture de l'institution scientifique à la demande dite sociale. Partant d'une situation où la science était en position de "tour d'ivoire" (toute relative d'ailleurs), les scientifiques ont été conduits d'une part à communiquer avec le public. Il s'est agi non plus simplement vulgariser ses résultats dans une tradition qui remonte au delà du 19^e siècle (Jeanneret, 1994) et qui reste un idéal dans l'esprit de nombreux scientifiques et, nous le verrons, d'organismes de recherche – mais aussi de débattre et d'échanger autour de thèmes de recherche dont les résultats affectent la société. D'autre part, sous la pression politique, la demande sociale est venue de plus en plus nettement imposer ses priorités dans l'agenda de la communauté scientifique, à tel point que le nouveau programme de l'Agence Nationale de la Recherche est structuré en "défis sociétaux" et que celui d'Horizon 2020 de la Commission européenne (qui succède au 7^e PCRD) comporte des "challenges" similaires : climat, alimentation, énergie, etc. Se pose alors la question du lien entre ces deux évolutions : quelle part la société civile peut-elle prendre, directement et non plus seulement au travers de ses représentants, à la définition des stratégies de recherche ?

Précisons d'abord le sens que nous donnons ici au terme "société civile" concept relativement flou en sciences politiques. L'appel à projet du programme REPERE donne cette définition des

organisations de la société civile (OSC) susceptibles de rentrer dans son cadre d'action : "les associations sans but lucratif et les organisations non gouvernementales dont les activités s'inscrivent dans les champs du développement durable". Notre discussion ne sera cependant pas toujours spécifique de ce domaine thématique, le secteur médical offrant souvent des comparaisons intéressantes. La Commission européenne définit les OSC ainsi : « CSOs are defined as organisations that are non-governmental, not-for-profit, not representing commercial interests, and that pursue a common purpose for the public interest. »¹ On pourrait ajouter à l'exigence qu'elles ne représentent pas des intérêts commerciaux celle qu'elles ne représentent pas d'intérêt corporatistes. A titre d'exemple, dans la discussion qui suit nous croiserons la route de l'Association des universités européennes qui représentent davantage le monde scientifique que la « société civile ». Il faudra donc être attentifs au périmètre de la société civile dont le programme REPERE souhaite entendre la voix : les Américains ont une expression spécifique « grassroots » pour les désigner. L'image est proche d'« à raz les pâquerettes » - sans le caractère péjoratif.

Revenons à la question que pose l'appel à projets, de savoir quelle part la société civile peut prendre, directement et non plus seulement au travers de ses représentants élus, à la définition des stratégies de recherche. La réponse ne va pas de soi, en France en particulier. Commençons d'abord par distinguer différents niveaux possibles de "participation citoyenne"

- l'une consiste à ce que la population apporte des éléments de savoir aux chercheurs : l'observation naturaliste en est un excellent exemple, activité ancienne mais grandement facilitée par les techniques modernes de communication (cf. Tela-botanica.org, le programme du Museum National d'Histoire Naturelle sur les papillons, etc.), mais la connaissance de maladies orphelines en bénéficie aussi ;

- une seconde implique une participation plus active à la définition des travaux scientifiques : celle des associations de malades du SIDA, gagnée de haute lutte (Barbot, 2002), est exemplaire. L'INSERM a su s'adapter à leurs demandes et développer des collaborations fructueuses avec des associations de malades. Dans ce cas, c'est l'activité au quotidien des chercheurs "de base" qui est en jeu, impliquant des négociations entre les deux parties, aux logiques parfois divergentes. L'expérience de collaboration entre chercheurs et associations que nous analysons ici (RREP) appartient à cette catégorie. L'INRA a fait analyser dans un rapport fort intéressant la prise en compte par l'institution de telles pratiques (Turckheim et al. 2006)

- une troisième, que cible explicitement l'appel à projet REPERE, est celui de la participation d'organisations de la société civile à la définition de la stratégie des opérateurs de recherche. L'enjeu est alors tout autre, qui soulève des problèmes politiques pour savoir qui de la représentation nationale ou de la "société civile" doit définir les priorités et prendre les décisions (voir le débat similaire sur l'issue des conférences de citoyens, Boy et Bourg, 2005 ou même du Grenelle de l'environnement). Une telle démarche entame singulièrement la liberté de la recherche et soulève une forte opposition dans les milieux de la recherche. Nous reviendrons vers ce point dans la discussion des stratégies nationales de recherche françaises.

Le premier niveau de simple apport de la société civile à la recherche académique ne nous concernera pas ici (bien que ce soit un phénomène en rapide développement grâce en particulier au support des technologies de l'information qui facilitent la collecte de données provenant d'un public très large – voir à ce sujet le numéro 57 de la revue *Hermès*). Nous aurons à nous concentrer sur les deux autres niveaux. Il nous a semblé, au cours de cette recherche, que si le second est relativement facile à traiter, le troisième l'est bien moins, et que la mise en œuvre du

¹ <http://ec.europa.eu/research/science-society/index.cfm?fuseaction=public.topic&id=1298&lang=1> (consulté le 31 août 2013)

programme REPERE, de ce fait, se voit contraint d'osciller entre les deux niveaux. L'ambiguïté nous avait posé problème dès la soumissions du projet : comment et à quel niveau un organisme de recherche tel le CNRS pouvait-il répondre à l'appel à projets ? Nous n'avions pas réussi à répondre à cette question – l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), une autre de nos tutelles, a bien voulu nous accompagner notre réponse. Un des objectifs de ce rapport est de contribuer à éclaircir ces questions.

2. Le rôle historique de la Commission Européenne

La Commission européenne a joué un rôle moteur dans le développement de la science "participative" ou "délibérative". Une analyse de ses actions nous permettra de mettre en perspective le cas français. L'intérêt de la Commission pour les relations entre la science et la société est allé croissant. C'est ainsi que ses premiers grands sondages Eurobaromètres portant spécifiquement sur les sciences ont été réalisés en 1970, suivis d'Eurobaromètres sur les biotechnologies, l'énergie, ou sur l'environnement (Cheveigné, 2013). En suite, des actions ont été menées dans le cadre des programmes de recherche successifs de la Commission. C'est ainsi que le 5e Programme-cadre de recherche et de développement (5^e PCRD) a vu le début d'un grand projet sur les aspects sociaux des biotechnologies qui allait se prolonger via des financements successifs sur près de 15 ans et a accordé un soutien régulier à des projets sur le thème "sciences et médias". Mais les actions de la Commission dans le domaine ont vraiment pris forme à la suite d'une résolution du Conseil des ministres de la recherche de l'Union européenne en 2001 qui recommandait que le dialogue entre science et société soit amélioré². Un plan d'action spécifique (Science and Society Action Plan³), le premier di genre a donc été publié par la Commission à la fin de la même année.⁴ Au delà de nombreuses propositions plus classiques de diffusion de la science, de réflexion éthique et de dialogue avec les citoyens, la "participation de la société civile" y était explicitement évoquée pour développer "une politique scientifique plus proche du citoyen". L'action 23 du plan annonçait que "la Commission organisera régulièrement des événements permettant la participation de la société civile (sous forme d'auditions publiques, de conférences de consensus ou de forum électronique interactif) sur des thèmes spécifiques (biotechnologie, environnement, technologies de l'information, santé, innovation, etc.), en coopération avec le Comité économique et social et le Comité des régions."

Le 6^e PCRD (2002-2006) a mis en œuvre ce plan, une de ses sept priorités étant "citizens and governance in a knowledge-based society" (la notion de société du savoir avait été affichée comme objectif de la stratégie de Lisbonne en 2000). Certes, les évaluations qui en ont été réalisées par la suite ont été assez critiques, exprimant des doutes sur la qualité des projets (ce qui interroge en amont celle de leur évaluation lors de leur soumission) et des regrets concernant le fait que le programme avait été seulement partiellement couvert par les travaux financés⁵. Néanmoins, le 6^e PCRD a pu par exemple financer l'ambitieux projet d'une conférence de

² http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2001/c_199/c_19920010714en00010002.pdf, consulté le 21 août 2013. " ENCOURAGES the Member States and the Commission to explore measures for the networking, benchmarking and exchange of best practices to improve the science and society dialogue, including, where appropriate, the examination of the need to develop common practices and guidelines on risk assessment and management and on the use of scientific advice for governance;"

³ http://ec.europa.eu/research/science-society/pdf/ss_ap_en.pdf, consulté le 21 août 2013

⁴ S. de Cheveigné, "L'Europe et les relations entre Sciences et Sociétés", ENS Lyon "Nouveaux objets, nouvelles frontières" - séminaire transversal du cluster 14 "Enjeux et représentations des sciences, des technologies et de leurs usages", 10 mai 2007

⁵ Mid-term assessment Science and Society activities, 2002-2006, rapport à la Commission Européenne, présidence Pierre Papon (S. de Cheveigné était membre du groupe d'experts), http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/1-mta-report-22032007_en.pdf (consulté le 28 août 2013).

citoyens à l'échelle européenne portant sur la recherche sur le cerveau, Meeting of the Minds⁶, ainsi que de nombreux projets visant à élaborer des dispositifs de consultation du public.

Le 7^e PCRD (2007-2013) a poursuivi dans la même veine. Son évaluation à mi-parcours⁷ est plutôt positive, soulignant l'intérêt de ses actions. L'évaluation met cependant en avant la difficulté à faire connaître les actions menées dans le domaine « science en société » tant auprès d'autres services de la Commission (T. 1, p 48, 79) que des "policy-makers" en général (T1 p 78). Plus grave, elle affirme que "there is little évidence that policymakers, regulators and practionners are 'hungry' for the results of the projects or that they have been instrumental in calling for the work that has been carried out".

Un des constats de ce rapport d'évaluation à mi-parcours est que les partenaires sociétaux sont bien mieux intégrés au niveau des projets eux-mêmes qu'à celui de l'élaboration des programmes ((T1, p 79, 125) – un constat que nous retrouverons dans le cas français et auquel le programme REPERE tente de s'adresser). Le rapport d'évaluation exprime ainsi le regret que les « usagers » futurs, politiques, OSC, etc. ne soient pas davantage associés à la définition de tous les programmes, à l'instar du Groupe d'Helsinki pour les programmes « genre et science ». Un groupe d'usagers a également été constitué pour le programme Sécurité (T1, p 109).⁸ En revanche, sur les autres thématiques, des OSC, des acteurs des politiques publiques et d'autres partenaires non académiques devraient, selon le rapport, être davantage associés à la programmation.

En l'état actuel des choses, malgré une politique volontariste d'ouverture à la participation de la société civile, le rapport d'évaluation indique que la proportion de projets associant des partenaires non académiques a baissé entre le 6^e et le 7^e PCRD (T1, p 78). De nouveaux instruments ont pourtant été mis en œuvre au cours du 7^e PCRD, les MML (Mobilisation and Mutual Learning Action Plans) et les BSG-CSO (Research for the Benefit of Specific Groups – Civil Society Organisations). Les premiers ont pour objectif explicite de faciliter la participation de partenaires non académiques, dont les OSC. L'évaluation de ce nouvel instrument n'est pas encore très approfondie mais le rapport le décrit comme très prometteur et recommande son extension. Il signale néanmoins des obstacles à la participation que rencontrent des partenaires nouveaux (T1, p 90-92) : la taille des consortia qui favorise indirectement les réseaux déjà constitués et la lourdeur administrative. Le rapport recommande donc une amélioration de ces points.

Le second instrument nouveau, les BSG-CSO, introduit en 2007, doit permettre d'associer plus encore les OSC aux recherches sous forme de collaboration active. Au moment de l'évaluation à mi-parcours, il n'avait été utilisé qu'en environnement (9 projets) et en SHS (2 projets) – pas encore par le programme Sciences en société. Comme pour les MML, l'impression est plutôt positive mais des obstacles sont soulignés par le rapport (T. 1, p 118) : lourdeur des dossiers de soumission, surtout pour des OSC qui ne disposent pas de services dédiés pour les aider au montage et à la gestion comme en bénéficie le monde académique, et soutien financier seulement à hauteur de 50% des coûts, une restriction rédhitoire pour les OSC.

Retenons enfin un point qui a été peu développé dans le rapport mais qui, au détour d'une phrase citée, dit tout le conflit sous-jacent au développement de la participation citoyenne que nous avons déjà souligné : « there appeared to be a conflict within the programme between seeking public understanding and acceptance o[f] science on the one hand and and empowering citizens

⁶ <http://www.kbs-frb.be/otheractivity.aspx?id=193934&langtype=1033> (consulté le 31 août 2013)

⁷ Interim evaluation and assessment of future options for Science in Society Actions, Rapport à la Commission Européenne, Technopolis and Fraunhofer, décembre 2012. Tome 1 : Interim evaluation ; tome 2 : Assessment of future options for Science in Society Actions

⁸ http://www.bioenv.gu.se/digitalAssets/1363/1363359_report-of-the-societal-impact-expert-working-group-2012.pdf

on the other » (T1, p 91). Il est clair que, même via la mise en œuvre d'une politique avancée, le problème n'est pas simple à résoudre.

Un autre rapport, celui du forum de la European Science Foundation intitulé « Science in Society: a Challenging Frontier for Science Policy », analyse ces mêmes politiques et donne un éclairage de la question d'un point de vue peut-être moins proche de celui de la Commission qui avait commandité les rapports que nous venons de commenter.⁹ Il fournit très concrètement des recommandations aux organismes membres pour améliorer leurs actions dans le domaine Science et Société, en soulignant très justement l'importance de mener de la recherche sur la question (p21), de diversifier les approches et de partager et évaluer les expériences. Il n'échappe cependant pas à la quête d'indicateurs quantitatifs relativement simples à mettre en œuvre – tout en soulignant pourtant à quel point la mesure de la *qualité* leur échappe : "A clear problem with a system of indicators is that it focuses primarily on measuring quality and not quantity" (p22). L'évaluation, qu'on le veuille ou non, ne peut s'affranchir d'une analyse approfondie des actions évaluées - la démarche d'une recherche comparative n'est alors en effet pas très loin.

Aujourd'hui, le programme cadre à venir pour la période 2014-2020 est en cours de finalisation : il n'est plus numéroté mais nommé Horizon 2020. Il laisse de côté les subdivisions, plutôt disciplinaires, de ses prédécesseurs pour se centrer sur des « défis de société » :

- la santé, l'évolution démographique et le bien-être;
- la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bioéconomie;
- les énergies sûres, propres et efficaces;
- les transports intelligents, verts et intégrés;
- la lutte contre le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières
- des sociétés inclusives, novatrices et sûres¹⁰

Le périmètre « Science in Society » (qui serait renommé « Science avec et pour la société ») restera semble-t-il présent mais avec un fort accent mis sur les outils électroniques, à commencer par la publication en libre accès des résultats des recherches financés. Il est à craindre que l'utilité pour la société civile soit moins importante que la Commission semble le croire : rendre public et rendre accessible à un large public sont deux choses différentes.

La proposition de la Commission Européenne pour Horizon 2020,¹¹ a été établie après une large concertation y compris de la « société civile » (p. 2 de la proposition) et prévoit de la consulter pour affiner ses priorités : « Des interactions régulières avec les utilisateurs finaux, les citoyens et les organismes de la société civile, selon des méthodes appropriées telles que les conférences de consensus, les évaluations technologiques participatives ou l'engagement direct dans des processus de recherche et d'innovation formeront également une pierre angulaire du processus de fixation des priorités » (p 21). La communication de la Commission qui accompagne la proposition énonce pourtant une position très classique sur les relations entre science et société : « Puisque la recherche et l'innovation sont vitales pour l'avenir des populations, il est important de porter les activités de recherche et d'innovation financées dans le cadre d'«Horizon 2020» à

⁹ « Science in Society: a Challenging Frontier for Science Policy. Policy Recommendations from the ESF MO Forum on Science in Society Relationships », European Science Foundation (groupe présidé par JP Alix). La ESF est une association d'opérateurs de recherche, d'agences de financement de la recherche et de sociétés savantes. Ses activités en matière de politiques publiques sont en cours de reprise par Science Europe.

¹⁰ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0808:FIN:fr:PDF> Communication du 30 novembre 2012 (consulté le 31 août 2013)

¹¹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0808:FIN:fr:PDF> (consulté le 31 août 2013)

l'attention du grand public, en montrant notamment la valeur ajoutée que représente une action au niveau de l'Union. De cette façon, il y aura davantage de compréhension, d'implication et de débats dans la population. Ū (p 15 de la communication)

A l'intérieur du défi "Sociétés inclusives, innovantes et sûres", un point prévoit d'associer les citoyens à la recherche (p 90 de la proposition) :

« 6.2.3. Garantir la participation de la société à la recherche et à l'innovation

Permettre à tous les acteurs de la société d'interagir dans le cycle de l'innovation accroît la qualité, la pertinence, l'acceptabilité et la durabilité des résultats de l'innovation en y associant les intérêts et les valeurs de la société. Il faut pour cela développer des compétences, des connaissances et des capacités spécifiques au niveau des individus et des organisations, tant à l'échelle nationale que transnationale. Une société ayant une culture scientifique, responsable et créative tirera avantage de la promotion de méthodes appropriées d'éducation à la science, et de la recherche menée sur ces méthodes. L'égalité entre les sexes sera soutenue notamment en favorisant des changements dans l'organisation des institutions de recherche et dans le contenu et la conception des activités des chercheurs. Afin d'améliorer la circulation des connaissances au sein de la communauté scientifique et d'un plus large public, l'accessibilité et l'utilisation des résultats de travaux de recherche bénéficiant de fonds publics seront davantage étendues. Un cadre déontologique pour la recherche et l'innovation, s'appuyant sur les principes éthiques fondamentaux qui découlent notamment de la charte des droits fondamentaux et de l'ensemble de la législation et des conventions applicables par l'Union, sera préconisé en coordination avec les organisations internationales. »

La formulation est très classique et les termes de participation, de débat – et de société civile ont disparu, sauf du titre. En revanche la notion de « innovation et créativité sociale » fait son entrée dans un autre point :

« 6.2.2. Explorer de nouvelles formes d'innovation, y compris l'innovation et la créativité sociales

L'innovation sociale génère des biens, des services, des processus et des modèles nouveaux qui répondent aux besoins de la société et créent de nouveaux rapports sociaux. Il importe de comprendre comment l'innovation et la créativité sociales peuvent entraîner une modification des structures et des politiques existantes, et comment elles peuvent être favorisées et renforcées. Des plateformes locales en ligne et distribuées mettant les citoyens en réseau et leur permettant de collaborer et de co-créeer des solutions fondées sur une conscience élargie du contexte social, politique et environnemental peuvent constituer un outil puissant à l'appui des objectifs de Europe 2020. La mise en réseau et l'expérimentation des TIC pour améliorer les processus d'apprentissage, ainsi que les réseaux d'innovateurs et d'entrepreneurs sociaux bénéficieront également d'un soutien.

Il sera indispensable de promouvoir l'innovation afin d'encourager des services publics efficaces, ouverts et centrés sur le citoyen (administration en ligne). Il faudra pour cela mener des travaux de recherche interdisciplinaire sur les nouvelles technologies et l'innovation à grande échelle notamment en matière de protection de la vie privée dans l'environnement numérique, d'interopérabilité, d'identification numérique personnalisée, de données ouvertes, d'interfaces utilisateur dynamiques, de configuration et d'intégration de services publics centrés sur le citoyen, et d'innovation axée sur l'utilisateur, y compris dans les sciences sociales et humaines. Ces actions s'intéresseront également à la dynamique des réseaux sociaux, ainsi qu'à l'externalisation ouverte («crowd-sourcing») et au sourcing d'idées («smart-sourcing») pour la co-production de solutions s'attaquant aux

problèmes sociaux, fondées sur des séries de données ouvertes. Elles contribueront à mieux gérer les processus décisionnels complexes, notamment le traitement et l'analyse d'énormes volumes de données pour la modélisation des politiques en collaboration, la simulation des processus décisionnels, les techniques de visualisation, la modélisation des processus et les systèmes participatifs, et à analyser l'évolution des rapports entre les citoyens et le secteur public. »

L'avenir dira comment ces propositions qui s'appuient fortement sur la communication électronique seront mises en œuvre. Elles risquent de demander aux organisations de la société civile un niveau supplémentaire de compétence et de spécialisation.

3. Les Stratégies de recherche en France

Dans les stratégies de la recherche française, on ne trouvera guère de trace de la recherche d'une participation citoyenne que mettait en avant le plan d'action Science et Société de 2001. Pour pouvoir suivre la manière dont la politique de la recherche en France a pu laisser une place aux organisations de la société civile, nous allons examiner l'histoire, certes récente, des Stratégies nationales formellement énoncées (une procédure introduite seulement en 2009). L'introduction à la première Stratégie nationale de la recherche et de l'innovation (SNRI) par le ministre de la recherche d'alors, Valérie Pécresse, précise certes qu'« il faut également que la société soit prête à accueillir le progrès scientifique et technique et qu'un dialogue permanent s'instaure entre les citoyens et les scientifiques. La société aussi doit contribuer aux innovations, dont beaucoup, et parmi les plus importantes, sont loin de n'être que technologiques. »¹² Un encadré spécifique dans le document évoque même la plupart des objectifs du plan d'action Science et Société" de la Commission Européenne :

« Sciences et sociétés

Une société ouverte et en mouvement est une société de création et d'initiative, génératrice d'opportunités, qui remet en cause ses codes anciens. Les dynamiques à l'œuvre impliquent des recompositions complexes des liens sociaux associant des formes nouvelles et anciennes. Elles requièrent de prendre en compte les dimensions individuelles, collectives et structurelles et de maîtriser les risques.

Cette nouvelle donne impose de créer un environnement propice pour assurer les conditions de la confiance : *associer les parties prenantes à la définition des stratégies de recherche et de programmation nationale ou locale ; garantir la transparence ; développer les réflexions sur la déontologie et les questions d'éthique ; conforter la pratique de l'expertise publique ; développer le goût pour les sciences et la culture scientifique, dès l'école et tout au long de la vie ; faciliter les débats sur les controverses concernant la science ou la technologie ; stimuler la recherche sur les relations sciences - sociétés.* » (nous soulignons)

Cependant, malgré ces affirmations de principe, les choix stratégiques restent clairement une prérogative du gouvernement. Le document distingue les trois fonctions d'un système de recherche et d'innovation (p19) sans évoquer un rôle pour la société civile :

« - La fonction « Orientation » : élaboration et mise en œuvre de la politique nationale,

¹² http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/SNRI/69/8/Rapport_general_de_la_SNRI_-_version_finale_65698.pdf consulté le 7 septembre 2013.

définition des grandes orientations pour l'évolution du système et répartition des ressources sur des macro-objectifs. Ce premier niveau est le niveau de responsabilité gouvernementale.

- La fonction « Programmation » : traduction des macro-objectifs définis au titre de la fonction « Orientation » en priorités scientifiques et programmes de recherche, ainsi qu'en allocation de ressources pour les opérateurs ou unités de recherche. Les acteurs sont les agences de financement, les organismes de recherche et certains ministères.

- La fonction « Recherche et innovation » : fonction de production, de diffusion et de valorisation des connaissances. Elle relève des universités, des écoles, des instituts de recherche et des entreprises. »

De même, si des acteurs sociétaux ont bien été consultés pour l'élaboration de la SNRI 2009 qui s'était bien appuyé sur des groupes de travail, les représentants associatifs étaient peu nombreux¹³. Par exemple, parmi les membres du groupe de travail pour les sciences de la vie, on trouve les présidents de l'Association française des hémophiles, de l'Association française contre les myopathies et de la Fondation de la recherche médicale (soit 3 personnes dans un groupe de 38 membres). En sciences environnementales, ceux de la Ligue de protection des oiseaux et de France Nature Environnement, en sciences des matériaux, celui de l'Association pour la recherche sur le cancer ont participé. Aucun des groupes disciplinaires, d'une quarantaine de personnes chacun, ne comportait plus de 2 ou 3 membres du secteur associatif. La prise en compte de la société était par ailleurs présentée sous un angle purement économique dans la SNRI (voir la présentation du principe directeur "Une recherche ouverte à la société et à l'économie", p 15).

Un nouveau plan stratégique, intitulé France Europe 2020, prend la suite du précédent. Selon la présentation qu'en fait le site du Ministère de la recherche « Il définit des priorités nationales ainsi que des mesures spécifiques pour favoriser le transfert et l'innovation, et assurer à la France sa place dans l'espace européen de la recherche. L'enjeu : préparer la recherche française à mieux répondre aux grands défis à venir, en cohérence avec la dynamique européenne impulsée par le programme Horizon 2020. »¹⁴ Son élaboration a été préparée par les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, dont les contributions sont venues en grande partie du milieu académique - il n'y avait aucun représentant de la société civile dans le comité de pilotage - même si les débats et les contributions électroniques étaient ouverts au public. La reprise en main par le gouvernement de la politique de la recherche en est un enjeu majeur – elle a été trop déléguée, aux dires de beaucoup de participants, aux agences que sont l'ANR et à l'AERES¹⁵. Le mouvement général n'est donc pas du tout à une délégation à la société civile des choix stratégiques en matière de recherche.

L'une des recommandations du rapport des Assises de la recherche,¹⁶ la 73e, appelle certes à plus de participation citoyenne : « Développer des pratiques permettant de démocratiser les choix scientifiques et de mener des débats de société au niveau local ou régional comme au niveau national: conventions de citoyens, recherche participative, living lab, associations de diffusion de la culture scientifique, expertise collective mixte. » Mais, pour l'heure, on n'en trouve guère trace

¹³ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23675/composition-des-groupes-de-travail.html> (consulté le 9 septembre 2013).

¹⁴ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid73260/brochure-france-europe-2020.html> (consulté le 31 août 2013)

¹⁵ La programmation de l'Agence nationale de la recherche dépendra désormais du Comité de pilotage interministériel et l'AERES est abolie au moins dans sa forme actuelle.

¹⁶ http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Assises_esr/24/0/Assises-ESR-Rapport-Vincent-Berger-237240.pdf (consulté le 31 août 2013)

dans l'agenda stratégique (dont le détail est annoncé pour fin 2013). Pour en assurer la mise en œuvre, la gouvernance est partagée entre un Conseil stratégique de la recherche composé de scientifiques, personnalités et experts qualifiés et un Comité de pilotage interministériel. La société civile n'est pas associée au dispositif.

Comme le programme cadre européen, Horizon 2020, la nouvelle stratégie nationale se focalise sur des "défis sociétaux" (à ceux d'Horizon 2020, la France ajoute le "renouveau industriel", "la société de l'information et de la communication" et elle adopte un vocabulaire moins sécuritaire (sociétés "adaptatives" au lieu de "sûres").

Les 9 propositions de l'agenda stratégique France Europe 2020

Mobiliser les acteurs sur les grands défis sociétaux :

- Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique
- Énergie, propre, sûre et efficace
- Renouveau industriel
- Santé et bien-être
- Sécurité alimentaire et défi démographique
- Mobilité et systèmes urbains durables
- Société de l'information et de la communication
- Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives
- Une ambition spatiale pour l'Europe

Refonder le dispositif de coordination et d'orientation de la recherche en France

Promouvoir la recherche technologique

Développer la formation et les infrastructures numériques

Favoriser l'innovation et le transfert technologique

S'approprier la culture scientifique

Développer une programmation adaptée aux grandes priorités de recherche et d'innovation

Construire la cohérence des sites

Accroître la présence de la recherche française en Europe et à l'international

Parmi les actions prévues au titre de l'objectif "S'approprier la culture scientifique" qui reconnaît l'importance de "la capacité de tous les citoyens à exercer leur esprit critique", celles qui sont censées "favoriser le dialogue science/société" sont fort timides. Il s'agit de créer une cellule de veille sur les controverses, engager une réflexion nationale sur l'expertise et sur les liens entre déontologie, expertise, débats, gestion des dissensions, lancer une réflexion sur « les bonnes pratiques françaises et internationales en matière de dialogue sciences et société »...

La position française est donc toujours restée bien en retrait par rapport aux propositions européennes en matière de participation de la société civile – ces dernières étant maintenant elles-mêmes en recul par rapport aux ambitions du Plan d'action science et société de 2001. Le cadre politique est peu favorable, comme tend à le confirmer la lecture du rapport d'information de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale sur Horizon 2020 rendu en avril

2013¹⁷. Elle y analyse les acquis du 7e PCRD en mentionnant rapidement la "création de liens entre la science et la société" (p 51) puis aborde les perspectives d'Horizon 2020. Le commentaire est fin et détaillé mais il est surprenant de constater la conception de la "société civile" qui s'y exprime. Une sous-section présente en effet les positions adoptées par différents acteurs sociaux au sujet du budget à allouer à Horizon 2020. Les acteurs de « la société civile » sont l'Association européenne des universités, des récipiendaires du prix Nobel, des directeurs de laboratoire du CERN et des recteurs d'université (p 121). Même si, juridiquement, l'Association européenne des universités est sans doute une structure associative et sans but lucratif, le fait de ne trouver dans cette catégorie que des représentants de l'institution scientifique en dit long sur la difficulté, en France, à concevoir une participation vraiment citoyenne, de « gens ordinaires ». La société civile n'apparaît plus dans la suite du rapport et d'ailleurs la commission n'a auditionné aucun représentant d'une association citoyenne (liste p 171).

4. Sciences et société au CNRS

Le secteur académique « Sciences et société » et plus généralement ce que l'on appelle dans le monde anglo-saxon les « science studies » se développe avec difficulté en France. Le CNRS –qui est le plus gros opérateur de recherche en Europe – n'y échappe pas. Les chercheurs du domaine sont peu nombreux et surtout ils sont dispersés. On ne rencontre pas en France de grands laboratoires dédiés tels que l'on peut en trouver en Allemagne, en Grande Bretagne ou aux Pays Bas¹⁸ et la recherche dans le domaine est très peu financée (Interim Évaluation, Tome 1, p 86).

Dans les années 1980, le CNRS avait financé un programme de recherche animé par Dominique Wolton et intitulé Sciences, Technologie et Société. Lorsqu'il a pris fin en 1986, aucune autre action de même ampleur ne l'a remplacé.¹⁹ Une proposition de création d'un Groupement de recherche (GDR) intitulé "Sciences et Techniques dans l'Espace Social" a été faite en 2000 et en 2001 par Suzanne de Cheveigné. Il avait pour objectif de permettre de créer ou de rétablir des échanges entre des chercheurs du domaine (9 laboratoires et 16 chercheurs individuels) qui, pour des raisons historiques, géographiques ou disciplinaires, ne se rencontraient guère. Il n'a pas été créé par le CNRS.

Quelques années plus tard, en 2006, Jean-Pierre Alix a été nommé responsable d'un programme « Sciences et société en mutation » du CNRS. A l'issue de son mandat en 2011, son constat était amer « Disons que le moment n'est pas propice, et les questions restent entières. Les atouts sont présents, sauf que la volonté manque. Les lignes sont tracées (reconnaissance, programmation, évaluation, échange), mais l'action quotidienne ne change pas. »²⁰ La description historique de l'organisme qu'il donne apporte sans doute quelques éléments d'explication : « (...) le CNRS a suivi au cours de son histoire, depuis 1939, quelques lignes fortes de construction institutionnelle : intégrer les meilleurs jeunes chercheurs, distribuer la manne financière au profit des laboratoires, évaluer les résultats. Il a ainsi bâti à la fois un environnement protégé, une institution et ses processus structurants, et une capacité reconnue à produire des connaissances. La culture dominante ainsi née au cours de son histoire est celle d'une maison des chercheurs, d'une enceinte où l'on peut aborder librement les questions du métier : qualité de la recherche effectuée, intérêt de la découverte, poids des disciplines, insertion dans les réseaux internationaux de la recherche tout en bénéficiant d'une sécurité inscrite dans les statuts du personnel, et avec la

¹⁷ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/europe/rap-info/i1009.asp> (consulté le 31 août 2013)

¹⁸ "Overview of research related to science in society in Europe", Giulia Anichini et Suzanne de Cheveigné, *Science and Public Policy* (2012) 39(6): 701-709

¹⁹ En revanche, des activités de *communication* vers les jeunes, les « Rencontres Sciences et citoyens » puis les « Clubs Sciences et citoyens » ont été créées au début des années 1990 et se poursuivent encore aujourd'hui.

²⁰ <http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2012/10/sciences-en-societe-22> (consulté le 28 août 2013)

garantie du financement public."²¹ L'organisme a été peu confronté aux exigences de la société civile, bien moins en tout cas que l'INSERM face aux associations de malades ou l'INRA, proche des ses usagers agriculteurs (Turckheim et al, 2006), et elle n'a jamais vraiment été une interlocutrice pertinente.

La thématique Sciences et société a bien été reprise lors de la création de l'Institut des Sciences de la Communication, une unité propre de service du CNRS, par Dominique Wolton (maintenant dirigée par Pascal Griset). Il comporte un axe intitulé « Expertise et controverses » et un autre « Rapports entre sciences, techniques et société » mais la participation citoyenne n'y est guère abordée²². Enfin, en 2013, une mission « Sciences et citoyens » a été confiée par la présidence du CNRS à Marc Lipinski, un biologiste, directeur de recherche au CNRS. Une fois encore, la question a soulevé de fortes réticences au sein du CNRS et l'issue de la mission semble incertaine. La transition vers un régime où l'on écoute et, plus difficile encore, on suit les avis de la société, des citoyens a beaucoup de mal à se concevoir au sein des instances du CNRS. Même la recherche sur la question se développe avec difficulté.

Il faut cependant reconnaître que la marge de manœuvre des organismes est faible lorsqu'ils souhaitent favoriser un thème de recherche, comme nous le soulignent notre partenaire l'EHESS, où les recrutements de nouveaux chercheurs se font par élection par les pairs. Il est alors difficile d'impulser des thématiques nouvelles. Un récent rapport de la Cour des Comptes sur le financement public de la recherche (juin 2013) le confirme²³. Pour les organismes de recherche : « Les modalités d'allocation des moyens aux priorités scientifiques sont ainsi limitées aux capacités de recrutement annuel qui, si elles permettent d'affecter une priorité à un département, demeurent réduites. Les marges de manœuvre pour allouer des moyens statutaires à une priorité de recherche sont faibles. » (p134) Les universités, quant à elles, tendent à recruter selon leurs besoins d'enseignement, plus que de recherche (p133).

Peu de recherche donc sur le thème « sciences et société » et peu d'interactions avec des organismes de la société civile. Cela ne signifie nullement que le CNRS se désintéresse de l'utilité sociale de ses travaux : l'attention qu'il accorde à la « valorisation » en témoigne. Mais il s'agit d'une démonstration, a posteriori, de l'impact, le plus souvent économique, des travaux menés au sein de l'organisme. L'intégration, en amont, d'organisations de la société civile dans un rôle *politique* de contribution à l'élaboration de la stratégie de recherche serait tout autre chose.

II. Retour sur notre collaboration chercheurs/associations

Dans cette section, nous allons aborder la question des liens entre science et société en sens inverse, non plus à partir des politiques générales mises en œuvre mais à partir de notre expérience concrète d'une collaboration entre chercheurs et de membres de structures associatives de la société civile, enrichie par les débats et discussions que nous avons pu susciter dans le cadre du RREP. Rappelons que cette collaboration a été initiée à la demande de deux associations actives dans la prévention de la précarité énergétique, Ecopolénergie et le Loubatas (à l'origine les personnes responsables étaient respectivement Claire Bally et Carole Birck). Elles pensaient que la somme des expériences déjà accumulées par les structures associatives pendant leurs quelques années d'actions sur le terrain pouvaient et devaient faire l'objet d'une forme d'expertise, afin de structurer et consolider la dynamique lancée. La possibilité d'engager une démarche de recherche-action, en collaboration avec une équipe de chercheurs, attirait les

²¹ <http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2012/09/sciences-en-societe-12#5> (consulté le 28 août 2013)

²² Les thématiques de l'axe sont : « Gouvernance et usages de l'internet », « L'Homme augmenté » et « Art, science et communication »

²³ <http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Le-financement-public-de-la-recherche-un-enjeu-national> (consulté le 31 août 2013)

associations, qui ont donc été à l'initiative de notre réponse commune à un appel d'offre approprié lancé par le programme PREBAT (ADEME-PUCA-ANAH). Concrètement, les associations voyaient là d'une part un moyen d'optimiser le fonctionnement du réseau d'acteurs de la précarité énergétique qu'elles avaient commencé à constituer et l'élargir à toute la région PACA et d'autre part l'opportunité de réaliser un bilan tant des actions innovantes qu'elles avaient mises en œuvre que des impasses qu'elles avaient rencontrées. Le projet soumis à l'appel d'offre avait été conçu et écrit dans une interaction étroite entre chercheurs et associations. La compétence des seconds dans le montage de projets et la mise en œuvre de programmes d'actions était déjà complémentaire du regard critique et réflexif apporté par les chercheurs, spécialistes des champs du logement précaire et de l'environnement. Le projet initial avait donc été co-écrit, tout comme le rapport qui en est issu²⁴ (et nous faisons de même pour le présent rapport dans le cadre du financement REPERE).

Le travail de réalisation du projet s'était réparti comme suit : les associations étaient en charge de monter et animer les groupes de travail du réseau RREP, d'assurer la logistique des rencontres et de mobiliser les partenaires. Les chercheurs menaient en parallèle les études de terrain, principalement une ethnographie des familles les plus gravement atteintes par la précarité énergétique dans la ville de Marseille (thèse de Johanna Lees) et une enquête auprès des travailleurs sociaux confrontés à l'émergence d'une nouvelle catégorie de l'action publique (projet Vitalis financé par l'ANR). Nous allons, dans ce qui suit, aborder différents enseignements d'ordre pratique tirés de cette collaboration (et, en encadré, ajouter quelques commentaires qui concernent plus précisément le déroulement du projet REPERE).

1. Lourdeurs administratives

Ce type de difficulté a été le plus évident, tout au long du projet. Son montage financier avait été complexe, car deux des partenaires du programme PREBAT, l'ADEME et le PUCA, finançaient chacun une partie du projet (pour des raisons qui leur étaient propres d'équilibre budgétaire entre les partenaires du programme PREBAT). De plus, ils avaient souhaité n'avoir qu'un seul interlocuteur pour la réception des crédits. Les associations, ayant peu de trésorerie, avaient souhaité que ce soit le CNRS (qui gère les crédits de l'unité de recherche) et non elles qui porte administrativement le projet. Deux conventions entre le CNRS et les organismes financeurs ont donc été signées, aux termes et aux calendriers différents. Le portage par le CNRS devait permettre de faire des avances financières sur le temps de travail des associations, et – espéraient-elles – d'alléger la gestion administrative du dossier. Dans les faits, ce montage financier a été très lourd, imposant aux associations beaucoup plus de gestion que prévu.

Le CNRS de son côté n'a guère l'habitude de travailler en collaboration avec des associations. Bien au contraire, elles suscitent une forte réticence pour au moins deux raisons. L'une est historique, ce type de structure administrative ayant été utilisé par le passé par certains laboratoires pour gérer des crédits de recherche en contournant les règles de l'administration publique. L'autre est plus juridique, les agents responsables du bon usage de l'argent public confié au CNRS se préoccupant légitimement de son bon contrôle et donc du sérieux des destinataires de son utilisation. Deux autres conventions avaient dû être faites entre le CNRS et les associations afin de permettre le transfert de leur part des crédits. Nous nous sommes donc retrouvés avec quatre conventions encadrant le projet !

Or, en raison de leur fragilité financière, les associations souffrent beaucoup des lenteurs et des lourdeurs de l'administration. Il n'en reste pas moins que, dans notre cas, le CNRS a

²⁴ « Réseau Régional « Energie et Précarité » Rapport à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et au Plan Urbain Construction Architecture (PUCA), décembre 2010, 206 p.

effectivement servi d'« amortisseur » en effectuant les paiements aux associations avant de recevoir lui-même les subventions. Ces problèmes de trésorerie et de lourdeur des procédures administratives doivent impérativement être résolus si l'on souhaite que des programmes de recherche en partenariat avec des "stakeholders" de la société civile soient appelés à se développer.

Le projet du programme REPERE a heureusement pu donner lieu à deux financements indépendants pour les partenaires associatifs et les chercheurs. Il n'échappe cependant pas à une certaine lourdeur administrative : l'exigence de rapports intermédiaires, pour un projet à relativement faible financement et d'une durée d'un an seulement est inhabituelle.

Par ailleurs, les documents financiers demandés pour répondre à l'appel à projet du programme REPERE ont posé des difficultés aux associations dans la mesure où les canevas n'étaient pas adaptés pour des acteurs de la société civile.

2. La temporalité

Les différences de temporalité entre associations et recherche se sont manifestées à différentes reprises. Le temps joue à deux niveaux, celui de la disponibilité (et du coût du temps de travail) puis celui du rythme des travaux et des actions.

Afin d'assurer le bon déroulement du projet, des réunions de suivi entre associations et équipe de recherche avaient été organisées pour faire des bilans réguliers, avec des retours sur les réunions du réseau comme des discussions approfondies permettant de guider les travaux de recherche réalisés par le laboratoire. Ces échanges ont toujours été très fructueux mais des contraintes de temps les ont souvent limités. Chacun des partenaires avait bien entendu des ressources restreintes mais ces restrictions sont beaucoup plus prégnantes pour les associations dont le temps est littéralement compté, à la demi-journée près, et attribué au projet avec une grande précision. Les chercheurs, dont le temps est moins précisément mesuré, auraient pu y consacrer davantage de temps. Cela signifie que le coût du temps est évalué différemment (facturé à la journée pour les associations, estimé comme une fraction d'un salaire annuel pour un post-doc, apporté comme une contribution variable au projet par les employeurs des chercheurs permanents). La rigueur en la matière se trouve clairement du côté des associations. Mais il est tout aussi clair qu'il faudrait pouvoir budgéter plus de temps collaboratif et réflexif pour les partenaires associatifs pour enrichir et donner plus de sens à la collaboration.

Nous avons également constaté très rapidement que le temps de la recherche et celui de l'action (mis en œuvre par les associations) étaient difficilement conciliables. Les associations, une fois le réseau lancé, les acteurs mobilisés, étaient très demandeuses de retours de la part des chercheurs, qui eux se trouvaient confrontés à un terrain nouveau et difficile et qui devaient attendre des confirmations de leurs premières constatations. De leur côté les associations ne pouvaient pas attendre les résultats de la recherche pour agir, au risque de démobiliser les participants au réseau et de freiner la dynamique en marche.

Pourtant, les associations bénéficient encore des fruits de ce travail de recherche même au delà de la période de collaboration proprement dite, et reconnaissent l'importance du temps consacré aux échanges. Il est important que ce « fossé » temporel soit mieux pensé et pris en compte en amont, dans les calendriers prévisionnels, pour ne pas créer de malentendu ou de confusion, en particulier, comme ce fut notre cas, lorsque les projets donnent lieu au défrichage de nouveaux terrains de recherche.

Lors du projet REPERE nous avons également rencontré des problèmes de temporalité, mais cette fois concernant des déphasages, non entre nous mais par rapport à des institutions

extérieures à notre partenariat. Le calendrier initial du projet portait sur un an (septembre 2011 à août 2012) ; nous en avons demandé et obtenu le prolongement d'un an en raison des circonstances suivantes, imprévues lors du dépôt du projet :

- pour les associations, le calendrier électoral avec des élections présidentielles puis législatives en mai-juin 2012. Toute prise de décision locale et toute intervention des politiques se sont trouvées paralysées durant les mois précédant les élections. Ces circonstances les ont conduites à reporter la réunion du réseau RREP programmée dans le cadre du projet REPERE au 18 octobre 2012. (La suivante, non financée par REPERE, a eu lieu le 7 mars 2013.)

- pour les chercheurs, l'avancement de 2013 à 2012 du calendrier d'évaluation AERES de l'EHESS (intervenu après la soumission du projet REPERE) et donc de l'évaluation de l'unité que dirige la responsable scientifique du projet. Il en est résulté une très importante surcharge de travail administratif pour toutes les personnes concernées. La direction de l'EHESS, l'organisme de recherche associé au projet, était évidemment prise par la préparation de l'évaluation. Le CNRS même l'était aussi du fait que la quasi-totalité des laboratoires parisiens (largement majoritaires en SHS) étaient aussi évaluation. Nous avons donc dû reporter les entretiens prévus au delà de la période d'évaluation. (La visite de l'AERES a eu lieu dans l'unité le 1er mars 2013.)

Ces facteurs qui ont retardé la réalisation du projet sont anecdotiques mais reflètent bien la très grande dépendance des associations vis à vis des décideurs et financeurs locaux et le poids de la bureaucratie qui guette les chercheurs. Ils font pleinement partie de l'environnement dans lequel nous cherchons à maintenir nos collaborations.

3. Les pratiques professionnelles

Bien que très motivées par le partenariat mis en œuvre, les associations et les chercheurs ont rencontré un certain nombre de difficultés à travailler ensemble du fait de pratiques professionnelles très différentes. Il nous est apparu au cours de notre collaboration que nous connaissions mal les normes et les contraintes des uns et des autres. Nous avons ressenti le besoin de faire une réunion de rencontre alors que le projet avait déjà commencé. En effet, au terme de 6 mois environ après le démarrage du projet lors de la 1ère collaboration (2007/2009) les attentes des associations sur la mise à disposition de résultats concomitants au projet de recherche n'avaient pas été clairement exprimées. Nous proposerons, parmi nos recommandations, qu'une plus grande attention soit portée à cette phase d'inter-connaissance.

Parmi les freins au travail partenarial que nous avons rencontrés et qui relèvent de pratiques professionnelles différentes, on peut citer :

- La déontologie : les questions de déontologie professionnelle imposent un certain degré de confidentialité en particulier en ce qui concerne le contenu des entretiens et les noms des personnes interrogées. Si les résultats des analyses sont bien entendu partageables, le détail du "matériau" qu'analysent les chercheurs, en particulier les entretiens mais ce pourrait aussi être le cas d'observations, doit rester confidentiel. Ce point n'a pas permis de lier recherche et action autant que l'auraient souhaité les associations.
- La posture du chercheur : avant de diffuser ses résultats, les chercheurs restent dans une posture d'observateurs de ce qui se passe – y compris lors des journées du réseau. Les associations étaient demandeuses de davantage de participation, voire de co-animation avec l'équipe de recherche. Là encore, des pratiques professionnelles différentes rendent complexe le partenariat...
- Les associations tiennent beaucoup à valoriser ce partenariat à l'extérieur. De leur point de vue, il était innovant et méritait d'être mis en lumière. De plus, il contribuait à

légitimer les associations en tant qu'acteurs, par exemple vis à vis des collectivités territoriales ou des financeurs. Pour elles, demander à la recherche de co-animer les journées réseau présentait un « prétexte » pour faire connaître l'équipe aux membres du réseau, et pour leur faire prendre conscience des enjeux de la recherche sur cette thématique, naissante à l'époque. Mais, au delà de cette communication orale, il serait important que les chercheurs produisent davantage de documents écrits, brefs et d'accès facile.

A l'inverse, des éléments de pratique commune ont facilité la collaboration. Ainsi, le fait que Claire Bally avait une formation de sociologue (niveau DESS) a clairement facilité nos échanges. L'attention que les chercheurs avaient déjà portée aux problèmes de pauvreté et de mal-logement (Florence Bouillon) a également contribué au partage des perspectives.

4. Les fragilités des partenaires

Nous avons souligné la fragilité financière des associations mais il ne faut pas en négliger une autre (liée de fait) qui se situe au niveau de la posture du salarié de l'association. En effet, la fragilité des associations et les limites liées au temps impliquent un manque de « confort », de tranquillité qui entrave la libre réflexion : *« J'irais bien plus loin dans la réflexion, mais il me reste seulement 2 jours à consacrer à cette action, je n'ai donc pas le « luxe » de me poser pour réfléchir »*. C'est ensuite le profil du salarié, qui est attaché à son action militante, qui a les connaissances suffisantes et qui est en capacité à prendre de son temps personnel, qui va influencer sur les apports au projet.

Une fragilité des chercheurs précaires leur fait face : si les deux post-doctorantes qui ont participé au le projet ont trouvé des postes permanents (maîtres de conférence à Aix-Marseille Université et à l'Université Paris VIII), la doctorante, qui soutiendra d'ici quelques mois, entamera bientôt le parcours du combattant de la recherche de poste.

5. Les apports du partenariat

Malgré toutes ces difficultés, il nous semble que les apports de cette expérience partenariale sont certains. Pour les associations :

- les chercheurs ont permis un recadrage de la méthodologie, des apports de ressources et documentaires pour l'animation du réseau ;
- dans une démarche de co-construction, les associations ont pu mieux comprendre la manière de définir des typologies de ménages, d'individus, et ainsi être en capacité d'avoir une approche plus fine pour définir des moyens de repérage de ménages en précarité énergétique ;
- sortant de leur posture distanciée, les chercheurs ont animé certains moments des journées du réseau ;
- leur analyse quantitative de la composition et du fonctionnement du réseau a apporté une vision d'ensemble. Par exemple, grâce à cette analyse « extérieure », les associations ont pu pointer des déséquilibres dans la distribution des membres du réseau et chercher des solutions opérationnelles pour inciter plus de travailleurs sociaux et certaines collectivités à intégrer le réseau.
- toutes les réunions de réseau ont été préparées collectivement.

Si l'on cherche à faire un bilan global, pour les chercheurs, l'apport a été très conséquent, par l'ouverture à un nouvel objet de recherche au moment où il devenait socialement pertinent. Grâce aux associations, ils sont entrés sur le terrain au moment même où la « précarité énergétique » émergeait dans l'espace public. Le maintien des échanges depuis ce point de départ a de même été très enrichissant. C'est à plus long terme que les associations ont reçu des réponses à certaines des questions qu'elles se posaient : les apports ont été productifs bien après le démarrage du projet. Elles ont perçu un réel gain en terme de transmission des savoirs et des connaissances qu'elles n'auraient jamais eu sans ce partenariat. Il semble néanmoins que l'on puisse dire que la trajectoire des chercheurs ait été davantage déviée par la collaboration que celle des associations. Celles-ci sont davantage prises par les contraintes financières. Leur gain, qui s'exprime en termes de distanciation et de réflexion sur leurs pratiques, est réel, mais il semble moins « monnayable » dans leur pratique quotidienne. Cette restriction vient non pas de la qualité de nos échanges mais des conditions matérielles de leurs activités.

6. Les perspectives

L'un des objectifs du projet REPERE est de « capitaliser » notre expérience commune et dans cette optique, il est intéressant d'esquisser les perspectives qui se dessinent devant nous. Elles sont de deux ordres : poursuivre la collaboration et mieux valoriser ce qui a déjà été fait.

Pour les associations, la poursuite du travail collaboratif est une nécessité pour enrichir les acteurs dans la définition de leurs actions. Dans le cadre du nouveau projet RREP (période 2013/2014), le comité de veille du réseau intègre systématiquement les laboratoires de recherche dans ses réunions. Cela leur donne la possibilité à la fois d'observer les relations entre les acteurs, de s'enrichir des contenus des échanges pour alimenter leurs travaux de recherche. C'est également un moyen pour les membres du comité de veille de faire appel à la recherche pour mieux caractériser un sujet.

Un des résultats attendus de ces rencontres est de faire émerger de nouveaux sujets de recherche, spécifiques à la région PACA, pour affiner la caractérisation du phénomène de la précarité énergétique, tantôt pour ouvrir le sujet, tantôt pour le recentrer sur des objets précis. Le travail du comité de veille en lien avec le comité de pilotage du RREP sera de déterminer la nécessité ou non de lancer des appels à manifestation d'intérêt, des appels à projets....

L'équipe d'animation du RREP a d'ores et déjà émis quelques pistes de recherche :

- les liens entre la santé et la précarité énergétique : quels acteurs, quels moyens à mobiliser pour mener une étude similaire à celle menée dans l'Hérault (« Quand c'est le logement qui rend malade : étude sur les liens entre précarité énergétique et santé dans l'Hérault » - 2013)

- le rapport entre logement et mode de vie en PACA. Existe-t-il une spécificité régionale, du fait du climat, par exemple ? Comment les habitants de la région PACA s'approprient leur logement ? Comment les propriétaires occupants modestes envisagent-ils les travaux de rénovation dans leur logement ? (liens avec le réseau de l'auto-réhabilitation accompagnée...)

- mobilité et précarité énergétique pour aborder la vulnérabilité des ménages de PACA, une région où les transports en commun sont insuffisamment développés, face aux coûts déplacements domicile / travail. (liens avec études ADEME, .DDTM 05, Cete méditerranée...)

Sur tous ces sujets, une collaboration recherche/OSC serait précieuse

Par ailleurs, nous devons améliorer la diffusion des résultats de la recherche que nous avons menée dans le cadre de notre partenariat. Si les chercheurs ont participé à de nombreuses

réunions publiques où ils ont pu présenter leurs travaux, il nous semble qu'il manque un mode de diffusion écrite facile d'accès. L'équipe du Centre Norbert Elias réfléchit aux conditions de réalisation de fiches issues résumant succinctement le contenu d'articles diffusés dans des revues spécialisées. De telles fiches pourront ainsi être diffusée aux membres du RREP qui seront alors plus en mesure de s'appropriier les contenus et de comprendre l'intérêt de se rapprocher du monde de la recherche.

III. La « demande de recherche » de la part des OSC

Il nous est en effet apparu que la « demande de recherche » de la part des OSC ne va pas de soi, en grande partie semble-t-il par manque de lisibilité de l'« offre ». C'est un point qui est paru clairement lors des échanges lors des réunions du RREP mais aussi dans nos discussions de retour d'expérience. On ne sait pas quoi demander à la recherche parce qu'on ne sait pas ce qu'elle pourrait proposer et on ne sait *à qui* demander.²⁵

Lors de la réunion du RREP prévue dans le cadre du projet REPERE et qui a eu lieu le 18 octobre 2012, un atelier sur la collaboration recherche/société civile a été inclus, intitulé "A quoi sert la recherche sur la précarité énergétique pour les acteurs du domaine ? De la caractérisation du phénomène vers le repérage". (Le programme et le compte-rendu de la réunion sont joints à ce rapport. Ils sont également téléchargeables sur

<https://sites.google.com/site/reseautrenergieprecarite/home/vie-du-reseau>.) Il est apparu que la question de la collaboration recherche/société civile paraissait très abstraite aux acteurs de terrain. A la demande des associations, inquiètes que les participants ne trouvent pas leur compte dans l'atelier trop peu concret, nous avons focalisé l'atelier sur une question spécifique, la définition de la « précarité énergétique ». La discussion a été vive, opposant approches quantitatives et qualitatives, ce qui permettait d'illustrer ce que peut apporter la recherche mais n'a guère permis de poser la question de manière plus générale et abstraite.

Nous avons noté qu'une demande « ambivalente » de recherche est impulsée par les pouvoirs publics qui confient de plus en plus aux associations l'établissement d'indicateurs et de statistiques, de véritables états des lieux. Il s'agit d'un exemple classique de délégation des missions étatiques (Borraz et Guiraudon 2008). Ce sont des tâches pour lesquelles elles sont peu armées, que ce soit pour le recueil ou le traitement des données, et qui représentent relativement peu d'intérêt en termes de recherche. De plus, leur statut d'association leur donne une faible légitimité pour enquêter. Les chercheurs pourraient leur venir en aide sur ces points – mais seraient tout autant qu'elle hors de leur secteur normal d'activité.

Il est à remarquer que nous avons rencontré, lors de notre « appel à contribution » sur le sujet du partenariat chercheurs/OSC au sein du RREP, une très forte demande de partenariats avec la recherche de la part de collectivités territoriales – hors sujet pour le projet REPERE mais intéressante à noter. Il s'agit souvent d'une demande plus audible que celle des associations. Si les associations sont moins mobilisées sur ce type d'appel à contribution, c'est encore une fois à cause des limites financières et temporelles qui ne leur permettent pas de consacrer du temps à ces demandes. Si elles prennent le temps de répondre c'est parce qu'elles sont en capacité de comprendre les enjeux de ces entretiens, visualisent plus facilement l'intérêt à y répondre, ont une vision assez nette de ce que cela peut leur apporter en termes d'ouverture pour des projets... Pour ce type d'appels à la société civile, le chercheur doit appuyer son argumentaire pour que ça « parle » en terme d'intérêts. Aux chercheurs, en d'autres termes, de mieux montrer ce qu'ils

²⁵ A titre d'illustration, nous avons fait une recherche sur l'annuaire des unités du CNRS (<http://www.cnrs.fr/fr/une/annuaire.htm>) avec les mots clé « précarité énergétique », « précarité » ou « pauvreté » sans succès.

pourraient faire.

IV. Conclusions et recommandations

Nous avons vu que la participation éventuelle de la société civile à la définition des stratégies des organismes de recherche ne bénéficie pas d'un contexte très favorable. La stratégie nationale de recherche s'appuie très peu sur une contribution de la "société civile" – tout en s'orientant très nettement vers la demande sociale, appelée aujourd'hui les « défis sociétaux ». Ils se traduisent par une prise de distance avec la structure disciplinaire de la recherche académique. La démarche reste très "top-down"

Les organismes de recherche ont des positions diverses. L'INSERM et l'INRA, en interaction plus intense avec leurs usagers, de gré ou de force, ont développé des politiques favorisant l'interaction avec des organisations de la société civile. Le CNRS a pu résister avec force aux diverses tentatives de développer en son sein une réflexion – et plus encore une action – dans le domaine.

Reste le niveau des équipes et des chercheurs individuels, où les collaborations sont plus faciles avec des associations de terrain. Là, de nombreuses questions pratiques se posent, comme dans le cas de notre projet RREP. Nous avons rencontré des lourdeurs administratives, des temporalités en déphasage et parfois une incompréhension des points de vue des uns et des autres.

De l'analyse du contexte politique et de notre expérience commune, nous tirons les recommandations suivantes :

Une réflexion sur la question des échelles nous semble centrale pour aborder la question des relations entre société civile et recherche. Ce problème apparaissait dès l'appel à projet REPERE qui précisait que les projets "seront présentés par un consortium constitué au moins d'un binôme composé d'un établissement de recherche (organisme public de recherche ou établissement d'enseignement supérieur) et d'une organisation de la société civile (ONG ou associations)". Or ces deux types d'entités fonctionnent à des échelles très différentes, sauf dans le cas d'ONG de très grande taille, et un tel consortium était difficile à concevoir. (Le projet REPERE qui associe la FNE et l'INRA pourrait être un contre-exemple, avec un organisme de relativement petite taille (et plutôt ouvert à l'innovation) et une fédération d'ONG).

Notre propre projet est un partenariat entre de petites ONG et quelques chercheurs. Nous sommes entrés dans le programme REPERE avec un appui d'une des tutelles du laboratoire concerné, l'EHESS, elle aussi de petite taille. Si nous avons examiné les conditions institutionnelles de partenariats en haut de l'échelle, notre expérience concerne plutôt le bas.

La nécessité de structures d'interface, de "passeurs" entre ONG et organismes de recherche se dessine pour permettre d'initier des partenariats, tant les organismes de recherche paraissent opaques aux acteurs de terrain. Des programmes de collaboration encouragent les partenariats – et leur rôle nous paraît essentiel – mais leur accès reste difficile pour beaucoup d'associations. Des "agences d'accompagnement" – peut-être à envisager du côté des financeurs des ONG – auraient sans doute une utilité. En tout cas, les associations et les chercheurs s'accordent à dire qu'il faut créer des espaces de rencontres (physiques et virtuels) qui favorisent les rencontres et les partenariats comme par exemple les colloques dédiés aux rencontres entre associations et laboratoires de recherche. Les réseaux ont leur rôle à jouer dans ces missions

d'interface : par exemple le réseau RREP pour favoriser les liens entre la recherche et les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, mais citons aussi les réseaux spécifiques au bâti (comme ENVIROBAT) qui pourrait créer des liens entre les chercheurs en sciences pures et les techniciens du bâtiment pour des réflexions poussées sur des matériaux intelligents, ou encore les réseaux de santé qui s'appuient sur les travaux de chercheurs pour faciliter le travail des associations d'aides aux personnes en détresse psychologique....

Une grande attention accordée au cadre administratif de la collaboration associations / chercheurs est primordiale pour le succès d'un partenariat, dès son initiation. Les conditions d'exercice et de gestion sont très différentes pour des chercheurs et des associations. Elles doivent être clairement analysées et coordonnées entre les partenaires. La lourdeur administrative, face à laquelle les associations sont particulièrement fragiles, doit être réduite au minimum.

Une nécessaire structuration de la collaboration est à mettre en place aussi tôt que possible, en termes de modalités temporelles, de résultats attendus de chacune des parties, de la présentation des résultats, les modalités de diffusion du travail des chercheurs, etc. Cette structuration pourrait être facilitée par :

1/ une note de cadrage (issue elle-même de l'analyse des résultats de tous les projets REPERE), qui serait plus une aide pour les orientations à prendre, des conseils sur les méthodes de travail à privilégier, les risques à éviter ... Cette note de cadrage devrait mettre en avant, entre autres éléments :

- l'importance de formuler collectivement la problématique
- la définition des effets attendus vis-à-vis de la recherche et vis-à-vis des pouvoirs publics
- la temporalité du projet
- les livrables : quels produits, et pour qui ?

2/ des rencontres organisées préalablement à toute rédaction de projet entre chercheurs et associations. Ces rencontres pourraient faire partie de l'animation de programmes mais se situeraient en amont de la soumission d'un projet. Elles s'appuieraient sur une méthodologie qui facilite l'écoute active, par exemple une présentation poussée de chaque individu impliqué dans cette collaboration : qui je suis en tant que chercheur/associatif, pourquoi j'en suis arrivé là, ce que j'attends de ce travail, ce qui m'anime dans cette problématique. Puis de manière plus opérationnelle et pragmatique : voilà comment nous travaillons, quelles sont nos contraintes (gestion administrative, horaires, budgétaires...), etc. Cette méthode de recueil des représentations (beaucoup utilisée par les associations d'éducation à l'environnement, issue de la pédagogie de projet) est essentielle pour rapprocher des hommes et des femmes issues d'univers différents avec des méthodes de travail parfois très décalées, il s'agit pour tous de connaître et comprendre les postures et cela sans porter aucun jugement.

En résumé, nous pouvons conclure à l'intérêt réel d'une collaboration entre chercheurs et membres de structures associatives, sachant qu'un certain nombre d'obstacles gagneraient à être levés. Le rôle d'incitation, d'animation et de soutien d'appels à projets visant spécifiquement à favoriser de tels partenariats est clair. Quant à une approche plus ambitieuse, telle que celle qu'affiche le programme REPERE, de favoriser la participation des OSC à la définition des stratégies de recherche des grands organismes, il nous semble qu'il manque pour le moment une réelle volonté politique, tant au niveau français qu'europpéen.

Bibliographie :

Barbot, Janine (2002) *Les malades en mouvements: la médecine et la science à l'épreuve du sida*, Paris, Lavoisier

Borraz, et Virginie Guiraudon (2008) Introduction: Comprendre les évolutions de l'action publique in Olivier BORRAZ et Virginie GUIRAUDON *Politiques publiques 1: La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po

Bourg, Dominique et Daniel Boy, *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Éditions Charles Léopold Mayer, 2005

Cheveigné, Suzanne de, "Mesurer la valeur d'usage de la science en Europe : quelques réflexions concernant l'Eurobaromètre" in Olivier Glassey, Jean-Philippe Leresche et Olivier Moeschler (dir), *Penser la valeur d'usage des sciences*, Éditions les archives contemporaines, 2013, pp. 37-48

Heaton, Lorna, Florence Millerand et Serge Proulx (2013) « Tela Botanica » : une fertilisation croisée des amateurs et des experts », *Hermès* 57

Interim evaluation and assessment of future options for Science in Society Actions, Rapport à la Commission Européenne, Technopolis and Fraunhofer, décembre 2012. Tome 1 : Interim evaluation ; tome 2 : Assessment of future options for Science in Society Actions

Jeanneret, Yves *Écrire la science. Formes et enjeux de la vulgarisation*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Science, histoire et société », 1994, 398 p

Turckheim, Élisabeth de, Bernard Hubert et Marianne Cerf (2006) *L'évaluation des projets de recherche en partenariat et des individus engagés dans ces projets*, Rapport INRA

Actions de valorisation

Au delà de la communication menée dans le cadre du RREP, plusieurs actions d'échange et de valorisation ont été menées. Les associations ont participé à la réunion du réseau RAPPEL (le réseau national sur la précarité énergétique). Un article a été soumis à *Natures, Sciences et Société*, un autre aux *Annales de la Recherche Urbaine*. Le projet a été présenté au colloque Socio-énergie, Toulouse, 25-26 octobre 2012 et un ouvrage, issu de ce colloque et où nous contribuons un chapitre, est en préparation.

Liste des entretiens

Philippe Casella, Directeur de la recherche de l'EHESS

Didier Cherel, ADEME - Service Bâtiment (responsable Précarité énergétique – a suivi le financement du projet RREP)

Brigitte Fournel, Région PACA (a co-organisé avec la Région un programme Ecocitoyenneté, à l'origine de la première rencontre entre chercheurs et associations)

Jean-Michel Graillat, ADEME PACA - Pôle Développement durable et Territoires (a co-organisé avec la Région un programme Ecocitoyenneté, à l'origine de la première rencontre entre chercheurs et associations)

Sandra Laugier, Directrice adjointe scientifique en charge de l'interdisciplinarité, INSHS-CNRS

Marc Lipinsky, chargé de mission Sciences et Société au CNRS

Michel Ponzo-Pascal, Agent Comptable, DR12, CNRS

François-Joseph Ruggiu, Directeur adjoint scientifique en charge de la valorisation, INSHS-CNRS



Journée annuelle du RREP

**Jeudi 18 octobre
De 9h00 à 17h30**

Salle du Forum
Domaine du petit Arbois
Europôle de l'Arbois Aix en Provence

Contact RREP : reseaurep@gmail.com



PROGRAMME DE LA JOURNEE

En plénière....

9h00 Allocution d'ouverture

Par Colette Charriau-Conseillère régionale déléguée au Logement et à l'Habitat, Conseil Régional PACA et par M. GIORIA, directeur adjoint, ADEME.

10h00 La vie du RREP

- Besoin des membres.
- Résultats du projet ELPE (Etat des Lieux de la Précarité Energétique en PACA) :
 - La Précarité énergétique en PACA « *Un guide pour agir* ».
 - Les actions de terrain.
- Actualités.

10h30 Le programme "Habiter Mieux" en PACA : Etat d'avancement

Par Ludovic Twardosz, Chef du pôle habitat privé – habitat indigne, DREAL PACA.

Pause-Café

11h30 Table ronde : créer des passerelles entre les réseaux

La lutte contre la précarité énergétique fait appel à des champs de compétences différents dans les domaines de l'action sociale, du logement, de l'énergie, de la santé. A travers la présentation de 3 réseaux, il s'agira de créer des passerelles en échangeant sur la connaissance des publics, les expériences et les outils existants et les méthodes d'intervention.

Muriel Casalis, chargée d'étude Habitat et Habitat indigne au CETE méditerranée - Réseau de lutte contre l'habitat indigne.

Frédérique Grimaldi, professeur à la faculté de pharmacie de Marseille, présidente du comité PACA de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique – Réseau EQAIR et réseau CEI/CHS.

Yohanna Martinie, Chargée de mission à la Direction du Développement Soutenable et du Climat du Conseil Régional PACA - Réseau des collectivités lauréates AGIR pour l'énergie.

→Echanges et débats

RETROUVEZ LA PRESENTATION DES RESEAUX CI APRES

12h30 REPAS

14h00 Témoignage d'expérience

Le **GERSLIME** (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) : un dispositif d'intervention massif pour les ménages en précarité énergétique.

Expérimentation de 3 ans mise en place par le Conseil Général du Gers sur un territoire rural de 26 communes. Le SLIME s'appuie sur les acteurs de terrain et articule son action avec tous les dispositifs d'amélioration de l'habitat existant sur le département. Il s'adresse à l'ensemble de la population (propriétaires et locataires) et permet une action rapide, souple et adaptée à chaque situation.

Par **Régine Saint Mézard**, Chef du service de lutte contre l'exclusion, Conseil Général du Gers.

→Echanges et débats

En ateliers....

15H00 Vers une généralisation des actions de lutte contre la précarité énergétique.

1/ A quoi sert la recherche sur la précarité énergétique pour les acteurs du domaine ? De la caractérisation du phénomène vers le repérage.

Partant de l'exemple concret de l'indicateur des 10% des revenus consacrés aux dépenses énergétiques, de plus en plus utilisé pour définir un ménage en précarité énergétique, l'atelier s'interrogera sur ce que la recherche peut apporter - ou non - dans le domaine. Des pistes pour une meilleure synergie avec les acteurs de terrain seront explorées.

**Par : Suzanne de Cheveigné, Directrice de recherche CNRS, Centre Norbert Elias.
Johanna Less, doctorante, ATER, Centre Norbert Elias.**

2/ Les visites à domicile : quel mode d'intervention le plus pertinent pour un déploiement massif ?

De nombreuses visites à domicile sont déployées sur le territoire français pour accompagner les ménages modestes à réduire leurs charges énergétiques et repérer des situations nécessitant une intervention plus lourde. Elles font partie des mesures retenues par l'Etat dans le cadre du plan national de lutte contre la précarité énergétique. Mais aujourd'hui, le stade de l'expérimentation n'a pas encore été clairement franchi.

Cet atelier propose d'analyser différentes modalités d'organisation de visites à domicile (quels objectifs, qui réalise les visites, quels coûts, quels résultats...) au travers de 3 projets menés en région PACA : Achieve (Geres), Les Pins et Collines (Logirem, Ecopolenergie), La Croix Rouge et des expériences des participants.

**Par : Marie-Maud GERARD, chargée de mission énergie et précarité, GERES
Aurélien Breuil, chargé de projet Maitrise de l'énergie, ECOPOLENERGIE
Isabelle DEVILLERS, Responsable de service d'aide et d'accompagnement à domicile –
Grasse, Croix Rouge Française**

3/ Améliorer l'efficacité énergétique des équipements : Kits économes et fonds d'aide électroménager, les indispensables et les pièges à éviter.

Réduire la facture d'énergie à domicile grâce à des petits équipements ou au remplacement de certains appareils électroménagers énergivores, c'est possible et motivant pour les ménages mais pas dans n'importe quelles conditions. Comment la collectivité peut développer une action efficace à l'échelle de son territoire ? Quel matériel choisir, le kit doit-il être modulable en fonction des situations, un accompagnement est-il nécessaire, sous quelle forme, quels partenariats tisser, comment financer le matériel ?

Cet atelier présentera les choix réalisés par trois structures, le CEDER, les Compagnons Bâisseurs, et Azzura Lights, dans le cadre d'actions développées en coopération avec des collectivités (conseils généraux, communes, groupement de communes...) sur le territoire régional.

**Par : Laëtitia Pellerey, responsable de projets, CEDER-Provence.
Christine Valette, Chef de projets Habitat, Responsable de l'antenne varoise, Les Compagnons Bâisseurs Provence
Gilberto Dias, Président Azzura Lights**

17h00 -17h30 Conclusion et clôture

Présentation des réseaux

Le réseau des "Collectivités Lauréates - AGIR pour l'énergie" rassemble aujourd'hui 70 communes de la région PACA, qui s'engagent progressivement à élaborer et réaliser un programme transversal de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Ce programme tient compte des spécificités de chaque collectivité. Il est formalisé dans une charte d'objectifs et un plan triennal d'actions qui s'appuie sur un référentiel proposé par la Région et qui comporte plusieurs actions en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Dans ce cadre, chaque collectivité doit mettre en place une organisation et des méthodes de travail adaptées à sa taille et à ses moyens pour garantir dans le temps le suivi, l'actualisation et l'évaluation de ses actions dans une logique d'amélioration continue.

<http://www.regionpaca.fr/developpement-durable-energie/commune-laureate-agir-pour-lenergie.html>

Le réseau EQAIR(Experts en Qualité de l'Air Intérieur).

Mis en place en région PACA et piloté par AIRPACA, il regroupe les compétences pluridisciplinaires en matière de Qualité de l'Air Intérieur ; composé de chimistes, métrologues, toxicologues, médecins épidémiologistes, sociologues, spécialistes du bâtiments et matériau, et mycologues, le réseau EQAIR a mis en place un protocole d'intervention dans le bâtiment qui, associé à des conseils de prévention, vise à réduire l'exposition aux polluants intérieurs.

<http://www.airinterieurpaca.org/index.php/2011-06-28-16-15-28>

Le Réseau de Conseiller en Environnement Intérieur (CEI) et Conseiller Habitat Santé(CHS)

Mis en place en région PACA et piloté par l'Association pour la Prévention de la Pollution de l'Air (APPA PACA), le réseau, basé sur la communauté des pratiques vise à harmoniser la profession et développer les échanges de pratique. Il permet également d'assurer la veille technologique, scientifique et réglementaire.

Le Réseau technique régional de lutte contre l'habitat indigne a été créé en Provence-Alpes Côte d'Azur début 2005.

Animé et coordonné par le CETE Méditerranée, le Réseau régional a pour vocation, en lien avec le Pôle national de LHI, de relayer la mise en œuvre de la politique prioritaire de l'Etat en matière de lutte contre l'habitat indigne, de réunir, dynamiser et requalifier le milieu institutionnel et professionnel afin de favoriser l'émergence d'une culture commune et la réalisation d'actions collectives, permettant ainsi de mieux répondre aux nombreuses situations d'habitat indigne dans notre région.

http://lhi-paca.org/rubrique.php3?id_rubrique=12



PLAN D'ACCES

LE FORUM

Domaine du petit Arbois
13545 Aix en Provence
Tel: 04.42.97.17.04

Bus depuis Aix-en-Provence

Ligne 15 - Belges / Duranne Europôle (Express)
Ligne 16 - Puyricard centre / Duranne.

Autocars Depuis Marseille

Ligne 53 de caretize : Marseille - Europôle
Gare routière Marseille Saint

Charles. **INFORMATION HORAIRES TRANSPORTS EN COMMUN**

[HTTP://WWW.LEPILOTE.COM/](http://www.lepilote.com/)

En voiture

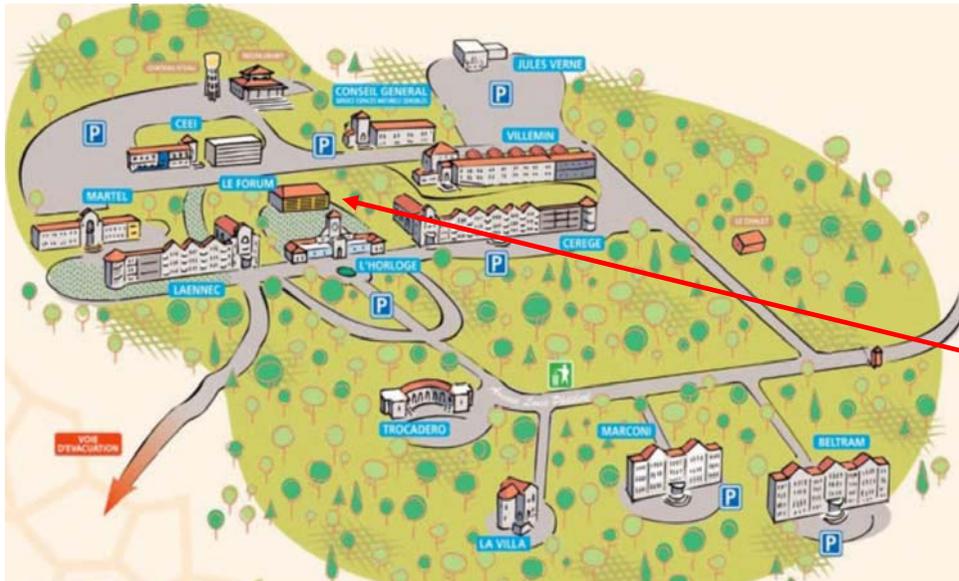
Depuis Pertuis, Salon ou Nice :

Rejoindre Aix en Provence par l'A51 en direction de Marseille, puis prendre la D9 vers Vitrolles et sortir à l'échangeur n°5 Europole de l'Arbois. Suivre la direction Domaine du petit Arbois

Depuis Marseille :

Prendre l'A7 puis l'A51 en direction d'Aix en Provence, puis prendre la D9 vers Vitrolles et sortir à l'échangeur n°5 Europole de l'Arbois. Suivre la direction Domaine du petit Arbois.

L'équipe du RREP met à votre disposition un espace de co voiturage : <http://doodle.com/45em32d9eacb24nh>





LES ACTES DE LA JOURNEE ANNUELLE DU RREP

18 OCTOBRE 2012

9ème journée de rencontre sur la précarité énergétique organisée par le RREP en région Paca.

82 participants



Actes de la journée annuelle du RREP 18/10/2012

Le réseau est animé par



Et soutenu par



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
DISCOURS D'OUVERTURE	3
MME BALLY, ANIMATRICE DU RREP	3
MME CHARRIAU, CONSEILLERE REGIONALE DELEGUEE AU LOGEMENT, REGION PACA	3
M. GIORIA, DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT, ADEME PACA	4
QUELQUES POINTS D'ACTUS....	5
AU NIVEAU NATIONAL	5
EN REGION PACA	6
PROGRAMME « HABITER MIEUX » EN PACA : ETAT D'AVANCEMENT	8
M. TWARDOSZ, CHEF DU POLE HABITAT PRIVE- HABITAT INDIGNE, DREAL PACA	8
TABLE RONDE : CREER DES PASSERELLES ENTRE LES RESEAUX	10
MME CASALIS, CHARGEE D'ETUDE HABITAT ET HABITAT INDIGNE AU CETE MEDITERRANEE, RESEAU DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (LHI)	10
MME GRIMALDI, PROFESSEURE DE TOXICOLOGIE A LA FACULTE DE PHARMACIE DE MARSEILLE, RESEAUX EQAIR, CEI ET CHS	12
MME MARTINIE, CHARGEE DE MISSION DISPOSITIF AGIR AU SERVICE ENERGIE DU CONSEIL REGIONAL PACA, RESEAU DES COLLECTIVITES LAUREATES AGIR POUR L'ENERGIE	13
TEMOIGNAGE D'EXPERIENCE : LE GERSLIME	16
SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE : UN DISPOSITIF D'INTERVENTION MASSIF POUR LES MENAGES EN PRECARITE ENERGETIQUE.	16
COMPTES RENDUS DES ATELIERS : VERS UNE GENERALISATION DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE.	23
1/ A QUOI SERT LA RECHERCHE SUR LA PRECARITE ENERGETIQUE POUR LES ACTEURS DU DOMAINE ? DE LA CARACTERISATION DU PHENOMENE VERS LE REPERAGE.	23
2 LES VISITES A DOMICILE : QUEL MODE D'INTERVENTION LE PLUS PERTINENT POUR UN DEPLOIEMENT MASSIF ?	30
3 AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES EQUIPEMENTS : KITS ECONOMES ET FONDS D'AIDE ELECTROMENAGER, LES INDISPENSABLES ET LES PIEGES A EVITER.	33
GLOSSAIRE	37
SOMMAIRE DES ANNEXES	38
ANNEXES 1 : L'ADEME ET LA PRECARITE ENERGETIQUE, ARTICLE SUR LA MOBILITE	38
ANNEXES 2 : ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME « HABITER MIEUX EN PACA »	38
ANNEXES 3 : LES RESEAUX : LHI, AGIR, EQAIR	38
ANNEXES 4 : LE GERSLIME : DOCUMENT DE COMMUNICATION	38
ANNEXES 5 : PROJETS PRESENTES DANS LES ATELIERS	38
ANNEXE 6 : LISTE DES PARTICIPANTS	38
ANNEXES 7 : PRESENTATION DU RREP	38

Les annexes ne font pas suite à ce document, elles sont téléchargeables sur

<https://sites.google.com/site/researegionalenergieprecarite/vie-du-reseau>



Discours d'ouverture

Mme BALLY, animatrice du RREP

Merci à nos **partenaires** qui ont permis la réalisation de cette journée : le Conseil Régional PACA, l'ADEME, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et à l'ensemble des intervenants pour leur contribution.

Colette CHARRIAU, conseillère régionale introduit cette journée au côté de **Michel GIORIA**, directeur régional adjoint de l'ADEME. C'est un **symbole fort** pour le réseau que des représentants du logement et de l'habitat soient présents aujourd'hui.

Mme CHARRIAU, conseillère régionale déléguée au logement, REGION PACA

« Je suis heureuse d'être parmi vous pour cette journée annuelle en tant que Conseillère régionale déléguée à l'habitat et au logement. Ce n'est pas aujourd'hui la vice-présidente Annick Delhaye qui est présente et je vous demande de bien vouloir l'excuser.

Nous sommes donc plusieurs élu/es à aborder la précarité énergétique.

C'est une première prise de contact physique avec vous, sur un sujet au cœur de plusieurs politiques que mène la Région en matière de d'efficacité énergétique notamment dans le cadre de la démarche AGIR + et celle sur le logement, avec le programme RHEA.

*Avec ce programme, nous nous sommes donné l'objectif ambitieux de soutenir les bailleurs sociaux dans leurs travaux de réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux. Nous avons conventionné avec 41 bailleurs, ce qui représente environ **35 000 logements sur toute la région**. Dans les conventions, nous avons exigé la participation des locataires aux travaux. C'est une contrainte pour les bailleurs mais certains savent faire grâce à des partenariats avec des opérateurs associatifs.*

Les premiers bilans de ce programme sont plus qu'encourageants avec 11 200 logements réhabilités au 1er juillet 2012.

C'est un bon départ mais cela n'est pas suffisant au regard d'une situation dont vous connaissez bien les chiffres. Un tiers des ménages de notre région est dans cette situation difficile, avec une consommation d'énergie dans le résidentiel qui a augmenté de 30 % en 20 ans et les prix de l'énergie qui ont explosé.

Cependant, une grande partie des ménages en situation de précarité énergétique ne sont pas connus des dispositifs d'aides mis en place. Je viens des Alpes de Haute Provence et en ma qualité d'élue locale je mesure toute la complexité du repérage des ménages.

Un certain nombre d'entre vous ressentent la nécessité d'un travail en réseau à mettre en place entre les communes et leur CCAS, les CG avec leur service logement et leurs services sociaux d'accompagnement des publics en difficulté, les associations intervenantes dans le champ, les opérateurs.

La question des observatoires est posée, peut-être à l'échelle départementale, et des études prospectives sur la vulnérabilité des ménages sont envisagées.

La formation des intervenants auprès des ménages est en cours de programmation. De nouveaux métiers voient le jour.

Tout cela constitue des pistes d'action.

Les chantiers et les solutions à mettre en œuvre sont aussi nombreux que la diversité des publics concernés et des territoires. Nous sommes dans une phase d'expérimentation, car il me semble que sur ce sujet il n'est pas possible d'édicter une docta.

La Région aide de nombreux projets dont ceux qui seront présentés au cours de la journée, et dans le cadre de la mise en place de notre Plan climat énergie régional qui va être présenté au vote des élu/es d'ici la fin de l'année. Nous allons proposer de créer un système d'aides pour dynamiser les fonds d'aides locaux, de soutenir la création de postes d'éco-diagnostiqueurs au sein des structures de travailleurs sociaux.

Ceci est une partie de notre contribution, notre part du colibri comme dirait Pierre Rabhi, les réponses à ce problème de société viendront de notre complémentarité

Le conseil Régional PACA sera à vos côtés.»

M. GIORIA, Directeur Régional Adjoint, ADEME PACA

Après s'être présenté, M.GIORIA expose le positionnement de l'Ademe face à la précarité énergétique.

« **Pour l'ADEME, la question de la précarité énergétique est assez nouvelle** par rapport à l'histoire de la structure, la problématique tient une place modeste par rapport aux enjeux et au volume global d'activité de l'ADEME.

Ainsi sur la période 2007 – 2012, 80 projets en lien avec la précarité énergétique ont été financés par l'ADEME. Ce chiffre reste relativement modeste par rapport aux 15.000 projets actuellement vivant à l'ADEME. Ces ordres de grandeur montrent qu'il y a un potentiel important de développement sur la thématique. .

Au niveau national, 3.8 millions de personnes sont concernées par la définition de 10% du budget consacré aux dépenses d'énergie du logement. 700 000 ménages en PACA sont concernés.

Au-delà, si on prend en compte les chocs de vie (décès, divorce, perte d'emploi...) et les chocs de prix de l'énergie notamment, c'est 7 millions de ménages potentiellement en situation de vulnérabilité énergétique. Cela pose donc la question de la prévention.

L'Ademe s'inscrit dans un paysage plutôt vaste et complexe avec des actions nationales, régionales, départementales, communales et intercommunales.

Il y a tout d'abord les **Schémas Régionaux Climat, Air, Energie** qui constituent la brique élémentaire de tout ce qui va se décliner en termes d'énergie dans les années à venir. Puis les **Plans climat territoriaux**, une politique portée notamment par les collectivités départementales et intercommunales. Sur ce sujet, l'un des enjeux majeurs est la mise en cohérence et la coordination des différents acteurs afin d'améliorer l'efficacité des actions à destination des ménages en situation de précarité énergétique.

Pour les acteurs agissant sur ce thème de la PE (que sont les financeurs, maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre) **la question cruciale est de définir le bon mode de repérage et d'intervention. Sur ces points, il y a encore beaucoup à apprendre des acteurs historiques de la précarité.**

Au-delà de la définition « traditionnelle » de la précarité, La question des transports et de la mobilité est à prendre en compte: en région PACA, il y a une situation particulière au niveau des transports avec parfois des renoncements à l'emploi pour des questions de mobilité.

Un ménage français consacre en moyenne 9% de son revenu disponible aux déplacements quotidiens de type domicile - travail (calculs établis avant la hausse des prix du pétrole avant 2008).

On considère que le seuil est de 18% pour une situation de vulnérabilité vis-à-vis des transports et contrairement au secteur du logement où il y a énormément d'acteurs, les questions de la précarité liée à la mobilité sont encore peu traitées avec peu d'acteurs identifiés (ex : à ce jour les autorités organisatrices de transports n'ont pas de missions spécifiques en matière de lutte contre la précarité de mobilité).

Si l'on se réfère à l'acte 3 de la décentralisation, on peut se demander si ça ne devrait pas être les Autorités Organisatrices des Transports qui soient en charge de cette thématique avec par conséquent une intégration dans les documents de planification et les schémas directeurs transports et mobilité dont elles ont la responsabilité de prendre en charge cette problématique. Il sera également nécessaire de renforcer les liens entre les acteurs en charge de l'habitat et des politiques d'aménagement et de transports.

La grande différence avec les situations de précarité dans le logement c'est que l'on est face à des ménages qui sont maîtres de leur mobilité résidentielle sans forcément avoir au préalable mesuré les conséquences budgétaires liées au coût et au temps de transport.

Les travaux qui ont été menés jusqu'à présent, notamment en région lyonnaise, montrent que ce sont plutôt des ménages des 5, 6, 7ème déciles (donc pas les ménages les plus précaires) qui se trouvent dans des situations de précarité mobilité.

En guise de perspectives et conclusions, je dirais qu'il est important à terme dans la vie du réseau, que l'ensemble des dimensions de la précarité soit intégrées notamment celle de la mobilité avec un travail de repérage des acteurs (organisation possible dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation).

Il faut que les financeurs soient prêts à être innovants dans les dispositifs qu'ils mettent en œuvre pour pouvoir aider les structures qui vont repérer au quotidien les ménages en situation de précarité.

Une réflexion doit être menée sur la **mise en cohérence de l'ensemble des actions** de soutien vers la précarité et la pauvreté pour que la thématique « énergie » entre dans ces dispositifs.

*Un point essentiel reste la question de la prévention : on va vers des avenir relativement incertains, on nous parle de hausse des prix de l'énergie mais le plus préoccupant c'est peut-être plus la volatilité de ces prix car en cas de hausse programmée on peut anticiper, en cas de volatilité on alterne les périodes où l'on fait attention, avec d'autre où on fait moins attention (on va aller habiter loin, pas isoler sa maison ...). Une question importante est : **comment aider les populations face à des prix de l'énergie volatiles et comment traiter et éviter que ces personnes ne basculent de la vulnérabilité à la précarité.** »*

 **Retrouvez la présentation visuelle de M. GIORIA et un article de référence sur mobilité et vulnérabilité énergétique en annexe**

Quelques points d'actus...

Au niveau national

L'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)

l'ONPE lancé début 2012, travaille actuellement sur le recueil des données nationales et locales pour construire une méthodologie de calcul visant à quantifier et qualifier les ménages en PE. L'objectif est notamment de remettre en question les indicateurs existants et en particulier le ratio dépenses d'énergie/revenus et le seuil des 10%.

D'autres indicateurs sont à l'étude et notamment les indicateurs de restriction, et l'exploration des questions de mobilité et des transports. Cet observatoire s'intéresse également au suivi du phénomène dans le temps et dans l'espace, en essayant d'apporter des éléments de prospective, concernant par exemple l'évolution des coûts de l'énergie.

Appel à projets Certificats d'Economie d'Énergie pour la mise en place de programmes SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie)

Au printemps, l'Etat a lancé un appel à proposition pour faire bénéficier de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) les programmes d'information et de sensibilisation dédiés à la maîtrise de l'énergie. Dans ce cadre, le CLER, Comité de Liaison des Énergies Renouvelables, réseau national de professionnels de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, a coordonné une réponse avec des collectivités. Le projet a été accepté, le CLER coordonne donc le programme de SLIME dans lequel s'inscriront toutes les collectivités intéressées. La méthodologie proposée permet de répondre avec efficacité au seuil de 50 GWh cumac en agrégeant des programmes locaux de tailles variables. Les collectivités participantes peuvent récupérer 1 MWhcumac pour 15 € investis. Actuellement 1 MWh cumac peut être valorisé autour de 4€ Il est donc possible de récupérer environ ¼ du budget investi.

Aujourd'hui 17 collectivités ont répondu à la première vague dont la CPA en PACA. Toutes les collectivités souhaitant développer un programme de visites à domicile avec pose de petits équipements, conseils aux ménages et éventuellement orientation des ménages vers des dispositifs d'accompagnement peuvent postuler. Seule contrainte : le programme ne doit pas être aidé par l'ADEME.

Arrêt des SACICAP

Les difficultés du Crédit Immobilier de France, filiale financière des SACICAP, met fin à la mission sociale de ces structures. Ce sont la lutte contre précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et le maintien à domicile des personnes âgées, l'intervention en faveur des copropriétés en difficulté qui en font les frais. C'était un outil très utile pour boucler les budgets des ménages dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Colette Charriau précise sur ce point « *j'ai été interpellée par tous les partenaires du SACICAP de la Région et nous avons rencontré Cécile Duflot à ce sujet et lui avons transmis un courrier présentant les difficultés que cela représentait. La ministre a répondu qu'elle avait pris conscience de ce qui se passait, elle est actuellement en négociation avec Bercy, l'arrêt n'est donc pas encore signé* ».

En région PACA, la fondation Abbé Pierre continue son micro-crédit social, en partenariat avec la Banque Postale, à destination des Propriétaires occupants très Sociaux.

Le débat national sur la transition énergétique

Annoncé par le Président lors de son investiture, il devrait se dérouler fin 2012. Ce débat est l'occasion d'inscrire des mesures phares de lutte contre la PE dans la loi de programmation (*qui devrait être adoptée au 1er semestre 2013*). De nombreuses associations et ONG se sont mobilisées pour apporter leurs contributions et s'inquiètent de l'absence de la prise en compte des ménages en PE lors de la conférence environnementale du 14/09/2012. Un manifeste co-signé par diverses organisations du secteur de l'énergie, de l'environnement, et de l'action sociale a été rédigé. <http://www.precarite-energie.org/En-finir-avec-la-precarite.html>

Une proposition de loi visant à instaurer la tarification progressive de l'électricité

Déposée au Parlement le 5 septembre, le principe est de facturer à un prix très bas un volume limité de kWh, puis à un prix beaucoup plus élevé les kWh consommés au-delà de cette limite.

Un tel système est complexe et peut apporter des effets pervers en pénalisant les familles nombreuses, les inactifs qui ont des taux d'occupation de leur logement importants, les ménages équipés d'appareils énergivores. D'autre part cette mesure ne concerne pas le prix des abonnements alors que le prix de l'abonnement pour les petites puissances représente une part très importante dans le prix du kWh.

Les acteurs de terrain revendiquent la mise en place d'un bouclier énergétique pour les plus modestes sous la forme d'une allocation permettant à chaque ménage d'accéder aux services énergétiques essentiels et qui concerne l'ensemble des énergies. <http://www.cler.org/info/IMG/pdf/CP - Tarifs progressifs.pdf>

En Région PACA

Petit point d'info sur le RREP

Le RREP compte environ 650 membres répartis dans 220 structures (et une trentaine de particuliers).

Dans la mesure où il n'y a pas d'adhésion au réseau, devient membre toute personne qui participe à une journée du réseau ou qui fait la demande explicite de recevoir les informations diffusées via la liste de diffusion.

Depuis 2008, on note :

- Une hausse de l'implication des collectivités territoriales (CG, interco/communes): de 50 membres de collectivités à 200
- Une baisse du nombre de membres associatifs : au démarrage du RREP en 2008, de nombreuses associations hors pacca s'étaient inscrites. Grâce à la mutualisation des moyens avec le réseau National, celles-ci se sont retirées de la liste régionale.

Des journées précarité énergétique pour le réseau des collectivités lauréates AGIR

Les collectivités lauréates AGIR se sont retrouvés pour des journées d'échanges sur la précarité énergétique, ainsi sur 4 journées qui se sont déroulés dans le 04, le 05, le 13 et le 83 ce ont 22 élus, 70 techniciens et 21 partenaires qui se sont mobilisés parmi lesquels des membres du RREP. Au programme : le matin : définition et enjeux de la précarité énergétique, présentation d'action phares par les institutionnels tel les CG et par des acteurs de terrains puis retour d'expérience de certaines collectivités ayant mis en place des actions. L'après-midi : discussion sur le programme et visite d'un site exemplaire.

Et des projets de plus en plus nombreux sur le territoire régional :

Dans le cadre du **Plan Climat Régional**, qui devrait être signé en fin d'année, un projet d'aide et d'accompagnement pour la mise en place d'éco-diagnostiqueurs est en cours de réflexion.

Lancement du PIG 83 de lutte contre la précarité énergétique. Bonne dynamique d'acteurs (PACT / Compagnons Bâisseurs / collectivités / acteurs locaux ...) La prochaine réunion du réseau sera l'occasion de faire un zoom plus particulier sur cette opération d'envergure départementale.

Au-delà des projets / expériences qui serviront de base pour les discussions de l'après-midi, on peut citer : la mise en œuvre du programme Habiter Mieux (cf intervention suivante), réflexion sur un fonds d'aide aux travaux dans le Haut Vaucluse coordonnée par le CEDER...

Un partenariat CNFPT et l'ADEME en 2012

Dans le cadre d'un partenariat national entre le CNFPT et l'ADEME, des sessions de formation sur la précarité énergétique ont été mises en place dans les régions :

- Une journée de conférence, destinée aux cadres des collectivités locales et aux acteurs des plans climat-énergie, agenda 21... Elles sont également ouvertes aux élus et partenaires des collectivités. Une 1ere journée a eu lieu dans le var
- 3 journées de formation pour les travailleurs sociaux :

<http://formations.ademe.fr/migal/datas/Progs/ECONRJ01B.pdf>

Résultats du projet ELPE – Etat des Lieux de la Précarité Energétique et mobilisation des acteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans le cadre du projet ELPE, des documents ressources et des outils ont été développés :

- Un diagnostic régional et 4 diagnostics de territoire
- Un guide : **La précarité énergétique en Provence-Alpes-Côte d'Azur – un guide pour agir**

Ce guide est à destination des collectivités, associations, opérateurs souhaitant développer un programme de lutte contre la précarité énergétique sur leur territoire. Il comprend une introduction sur le contexte régional de la précarité énergétique issue du diagnostic mené au niveau régional, des propositions pour établir un plan d'action à l'échelle territoriale et des fiches action détaillées.

Ce guide est téléchargeable sur

<https://sites.google.com/site/reseaurégionalenergieprecarite/home/guides-outils-exemples-de-projets>



Programme « Habiter Mieux » en PACA : Etat d'avancement

M. TWARDOSZ, chef du pôle habitat privé- habitat indigne, DREAL PACA

Après s'être présenté, M. TWARDOSZ décrit le programme Habiter Mieux :

« Concrètement ce programme est un financement de l'Etat au titre de l'**Aide de Solidarité Ecologique (ASE)** ce qui représente **1600 à 2100€ par logement** forfaitaire, la différence venant d'une participation ou non des collectivités territoriales. Plus celles-ci participent plus l'état augmente l'ASE.

A cela s'ajoute les aides de l'Anah classiques, les aides des collectivités territoriales, les prêts à taux réduits (SACICAP), ou des aides des autres partenaires comme la CAF, la MSA qui peuvent être signataires des Contrats Locaux d'Engagement.

La méthode consiste à **féderer tous les acteurs du repérage**, les financeurs, et les prestataires d'ingénierie, le but étant d'avoir le plus de personnes possible qui soient en capacité de repérer les personnes en situation de précarité énergétique et ainsi tenter de traiter leurs situations. Par exemple, si une personne ne relève pas des aides de l'Anah, si elle est repérée, elle peut être orientée vers un autre dispositif pour l'aider autrement que par les aides du programme Habiter Mieux. Puis à **féderer les financements**, en additionnant plusieurs sources on permet d'améliorer la solvabilité des ménages. Pour au final offrir une seule prestation d'ingénierie par la création d'un **guichet unique**, un seul opérateur qui se rend chez les ménages et qui monte le dossier chez les différents partenaires financeurs.

Tout cela prend la forme d'un **Contrat Local d'Engagement** qui formalise les engagements des différents partenaires, qui fixent les objectifs au niveau territorial et qui détermine les modalités du travail en commun entre les différents partenaires signataires de ce CLE.

Le contrat du programme Habiter Mieux s'étale sur la période 2011-2017, les CLE sont conclus pour 3 ans, la première génération : 2011-2013. Au terme de cette période il y aura une évaluation au niveau national, régional et local et ils pourront être prorogés sur la deuxième période 2014-2017 avec éventuellement des réorientations.

Le potentiel Habiter Mieux en PACA : Qui sont les ménages cibles en région PACA ?

Les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah qui occupent un logement construit avant 1975.

Au niveau régional cela concerne près de **123.000 ménages** éligibles aux aides ANAH, soit **10.6% des propriétaires occupants de PACA**, avec une particularité : 51% de ces ménages sont en copropriétés contre 22% au niveau national. Pour rappel le programme avait initialement été conçu pour des ménages en maison individuelle.

Les territoires les plus concernés sont : les Alpes Maritimes, les Bouches du Rhône et le Vaucluse : la part de bénéficiaires en copropriété est très importante. La part de PO éligibles est plus importante dans le Vaucluse, sur l'intercommunalité Nice Côte d'Azur (NCA), Marseille Provence Métropole (MPM) et Arles-Crau-Camargue-Montagne.

La Carte d'identité d'un ménage éligible en paca : c'est un petit ménage de 2 personnes dont le référent a 66,5 ans et qui habite un grand logement entre 60 et 80m² depuis plus de 9 ans. 40% de ces ménages ont plus de 75 ans, ont de faibles revenus (revenu médian allant de 7.450€ et 7.600€/an), 52% sont sous le seuil de pauvreté.

Objectifs assignés pour la région PACA : 10.228 logements à réhabiliter d'ici 2017. C'est 3,4% de l'objectif national et c'est seulement 8% des ménages qui pourraient être éligibles au programme.

Tous les CLE sont à ce jour signés. En PACA seuls 2 délégataires des aides à la pierre sont signataires d'un CLE spécifique : MPM et NCA.

Sur 8 CLE, cela représente 3902 logements pour la Région.

Le principal point bloquant à la réalisation des travaux c'est leur coût. Il faut absolument mobiliser plus de financeurs pour permettre de débloquer des situations, notamment par la récupération de CEE car les énergéticiens participent au programme Habiter Mieux.

Le coût du repérage et de l'ingénierie sont aussi des freins. Le PIG « habiter mieux » permet d'avoir un meilleur financement pour l'animation.

 **Retrouvez la présentation visuelle de M. TWARDOSZ en annexes**

Echanges suite à la présentation

M. COLL (Pays d'Aubagne et de L'Etoile) : Les conditions de revenus pour accéder à l'aide de solidarité écologique sont-elles valables pour les Propriétaires occupants de Copropriétés ?

M. TWARDOSZ, (DREAL) : Dans les copropriétés, seules les personnes éligibles aux aides ANAH peuvent avoir accès à l'ASE. Par contre il y a un intérêt à monter un dossier mixte Copro/Habiter Mieux.

M. CHEREL (ADEME) : Dans les copropriétés, il y a des propriétaires bailleurs (PB), l'ANAH a réduit ses aides ce qui est un frein car le nombre d'éligibles en copropriétés est assez faible

M. TWARDOSZ (DREAL) : Le régime spécifique de subventionnement de l'ANAH dit qu'il faut qu'il y ait au moins 75% de personnes qui soient en résidence principale dans la copropriété. Si ce critère est rempli toute la copropriété bénéficie de l'aide, et en plus dans cette subvention générale, on peut faire des dossiers individuels.

M. CHEREL (ADEME) : 25% d'économies sur le programme des travaux c'est insuffisant, les statistiques de l'ANAH laissent penser que le taux moyen d'économie est supérieur à 25% : mais il faut essayer d'aller plus loin avec un audit énergétique plus poussé et gagner 2 places de DPE : quelles incitations, quelles propositions ?

M. TWARDOSZ (DREAL) : Le constat c'est que 25% est un seuil facile à atteindre mais demande des travaux lourds : cela peut se faire en 2 tranches de travaux : 1ère tranche : gain de 10/20% puis 2ème tranche = gain complémentaire.

M. CAMBERLEIN (Fondation de France)

Quelques remarques sur les limites de ce dispositif : Pour les plus pauvres dans les habitats les plus dégradés, pour quelques centaines d'euros de revenus, ils ne sont plus éligibles au dispositif.

Il faut sortir de l'indignité obligatoirement mais malgré la première phase de travaux le logement est encore dans l'indignité. Si une dérogation est possible on pourrait sortir les plus pauvres en plusieurs phases

M. TWARDOSZ (DREAL) : Il est possible d'ajouter l'aide de solidarité écologique aux aides de l'indignité.

Mme CHARRIAU (Région paca) : Je tiens à préciser, suite à cette présentation, qu'il n'y a pas qu'un seul opérateur. Pourquoi ne pas élargir aux autres ?

M. TWARDOSZ (DREAL) : 3 énergéticiens ont signé des conventions avec Etat et l'ANAH : EDF, GDF Suez et TOTAL. Il y a ensuite eu une répartition territoriale. En PACA c'est EDF qui est désigné.

Mme St MEZARD (CG GERS) : Les propriétaires bailleurs sont soumis à trop de facteurs restrictifs pour pouvoir engager des travaux. Des PB sont prêts à réhabiliter mais ne passent pas dans la grille d'habitat dégradé, malgré les assouplissements. Et sur le terrain on voit que ce sont les locataires qui sont le plus en demande de travaux.

M. TWARDOSZ (DREAL) : Le programme HM vise uniquement les PO : la grille a été une grande avancée par rapport au programme antérieur, pour la partie insalubrité : l'ANAH a créé un outil de mesure de la dégradation du logement, les coefficients ont été baissés. Il y a également eu augmentation du plafond de travaux subventionnables au m² pour les travaux hors insalubrité.

Mme BALLY (RREP) : Les acteurs de terrain ont fait remonter au niveau national leurs revendications sur l'intégration de critères de performance énergétiques dans le décret sur la décence de la loi de 2002. Il apparaît nécessaire d'homogénéiser les grilles de repérage.

Mme COMBES (EDF) : EDF a engagé 49 millions d'euros sur ce programme entre 2011 et 2013, ce qui représente 58% de l'aide apportée par les 3 fournisseurs.

Le repérage reste très difficile : il faut pouvoir mieux communiquer auprès des travailleurs sociaux. Comment apporter l'information aux bonnes personnes, celles qui ne sont pas en lien avec des travailleurs sociaux ?

Il manque encore trop d'éléments pour répondre aux besoins des locataires et pour les petits travaux.

Mme IBOS (Croix Rouge) : Existe-t-il un annuaire des interlocuteurs par départements

M. TWARDOSZ (DREAL) : Vous trouverez les référents « habiter mieux » dans chaque DDT, pour les délégataires il faut se rapprocher des collectivités.

 **Retrouvez la carte des contacts du dispositif Habiter Mieux en Annexes**

Table ronde : créer des passerelles entre les réseaux

Mme BALLY (RREP) introduit la table ronde. Celle-ci vise à créer des passerelles entre les différents réseaux. Nous avons à la table Muriel CASALIS représentante du réseau de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI), Frédérique GRIMALDI du réseau EQUAIR et du réseau CEI/CHS et Yohana MARTINIE représentante du réseau des collectivités lauréates AGIR pour l'énergie.

Bien que différents, ces 3 réseaux de par les thématiques qu'ils traitent et les acteurs qu'ils mobilisent sont en lien avec les problématiques de précarité énergétique. L'objectif est, à travers la présentation de ces réseaux, d'envisager les liens possibles avec le réseau RREP en termes de caractérisation du phénomène de précarité énergétique, de repérage des ménages et de mutualisation des expériences, outils et méthodes d'intervention.

 **Retrouvez la présentation des 3 réseaux en annexes**

Mme CASALIS, chargée d'étude habitat et habitat indigne au CETE Méditerranée, réseau de lutte contre l'habitat Indigne (LHI)

Ce réseau inter-régional (Languedoc-Roussillon, PACA et Corse) est porté par le CETE Méditerranée depuis 2005.

Objectifs : contribuer à décliner une politique prioritaire de l'Etat, en lien avec le pôle Habitat Indigne national, en réunissant et dynamisant l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels locaux pour favoriser l'émergence d'une culture commune et la réalisation d'actions collectives.

Moyens : un pôle de compétences et d'innovation sur la lutte contre l'habitat indigne avec un protocole signé entre la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, le CETE Méditerranée, l'Anah et le pôle national dans lequel le réseau avait plutôt un rôle de veille sur les actions locales et constituait un appui méthodologique, technique et juridique aux acteurs de terrains.

Les actions :

- Animation de journées de sensibilisation et de mobilisation des acteurs pour contribuer à la qualification et au développement des compétences ;
- Capitalisation d'expériences et de méthodologies avec des groupes de travail pluridisciplinaires et thématiques ;
- Publication de lettres trimestrielles d'information à la fois sur des actions locales mais aussi techniques et des outils ;
- En 2011, sur le site lhi-paca.org a été créé un forum d'échange de pratiques destiné à l'ensemble des acteurs ;
- En 2011/2012, mise en place des pôles départementaux de l'habitat indigne en menant une étude sur les bonnes pratiques et en réalisant des fiches actions pour faciliter la mise en place des pôles avec des actions d'assistances techniques et méthodologiques.

Les liens avec la précarité énergétique :

Le réseau LHI a souhaité rapprocher les thématiques de l'habitat indigne et de la précarité énergétique ainsi que les compétences en collaboration avec le RREP dès fin 2010 lors d'une première journée d'échange.

Sur le site internet une rubrique précarité énergétique a été ouverte pour y proposer de la veille réglementaire et technique

Un travail sur la méthodologie de traitement des données sur la précarité énergétique a été réalisé :

- **une étude de caractérisation du phénomène** de précarité énergétique pour la DDT 05 mettant l'accent sur les dépenses dont le coût des déplacements afin de cibler les ménages ayant les plus grandes dépenses énergétiques.
- Pour le RREP : **contribution aux diagnostics territoriaux** dans le cadre du projet ELPE en ciblant les caractéristiques des résidences principales potentiellement énergivores par le traitement des données INSEE. Ce travail a posé plusieurs questions sur les méthodes à privilégier : quelles échelles de territoire ? (communes, départements, région) et quelles hypothèses parce que le

travail mené visait à croiser les données sur le bâti, les revenus et les consommations énergétiques, et pour cela il y a eu un essai infructueux de croisement de données très différentes (INSEE et FILOCOM).

Le lien entre le repérage de l'habitat indigne et le repérage de la précarité énergétique se fait par la notion de l'habitat très dégradé avec des travaux de rénovations énergétiques qui peuvent être connexes aux travaux sur le bâti. Se pose la **question de la coordination et du traitement des actions de manière globale**. Un opérateur qui se rend dans un habitat très dégradé va devoir choisir entre une subvention Anah ASE ou Habitat Indigne, ne serait-il pas mieux de coordonner ces actions ?

Quels liens entre le pôle départemental d'habitat Indigne et les CLE qui très souvent réunissent les mêmes acteurs ? Il existe des exemples où les pôles départementaux de l'habitat indigne ont recouvert la thématique de la précarité énergétique (par exemple le Morbihan).

Le CETE réalise en ce moment une étude en lien avec le pôle national de l'Habitat Indigne et le Ministère sur un **guide méthodologique des actions de repérage** qui sera destiné aux acteurs de terrain pour mobiliser rapidement les outils adéquats. Il s'agit d'inventorier ces outils, leurs modes d'utilisation et leurs intérêts ce qui permettra d'organiser au mieux les actions locales. Il pourrait être envisagé au niveau de la commune ou du département **un guide sur la précarité énergétique** avec pourquoi pas un annuaire des acteurs communs aux deux thématique au niveau de chaque département pour essayer de voir comment toutes ces actions peuvent se recouper.

L'avenir du réseau : fin 2012 l'animateur du réseau part à la retraite mais le réseau perdurera et les thématiques de l'Habitat Indigne et de la précarité énergétique seront au cœur des études sur commande des collectivités territoriales et des services de l'état.

Mme GRIMALDI, professeure de toxicologie à la faculté de pharmacie de Marseille, réseaux EQAIR, CEI et CHS

Le réseau EQAIR (Expert Qualité de l'Air Intérieur) est piloté par Air Paca, Mme Grimaldi pilote les réseaux des Conseillères en Environnement Intérieur (CEI)/ Conseillères Habitat Santé (CHS).

M.Lzard en charge de la problématique air intérieur à Air PACA a contribué à la présentation du réseau EQAIR.

Le réseau EQAIR crée des liens forts entre précarité énergétique et pollution de l'air intérieur en étudiant les paramètres suivants :

- Chauffage non entretenu ;
- Parois froides ;
- Sources d'humidité ;
- Confinement volontaire ;
- Chauffage d'appoint non approprié avec risque d'intoxication au monoxyde de carbone ;
- Matériaux qui se dégradent

Son objectif : constituer une compétence pluridisciplinaire car la thématique de la pollution de l'air intérieur est quelque chose de très complexe et que différents paramètres peuvent faire évoluer ce type de pollution.

Le réseau réunit des spécialistes :

- du bâtiment ;
- des médecins ;
- des chercheurs (toxicologues ...) ;
- des métrologues ;
- et des représentants des sciences humaines car il y a un lien fort avec le comportement de l'individu.

Il a mis en place un protocole afin de pouvoir appréhender ce problème de la qualité de l'air de la meilleure des façons :

- via un questionnaire inhérent au bâtiment ;
- la mesure d'un certain nombre de polluants et de paramètres de confort (humidité, températures ...) ainsi qu'un diagnostic de la ventilation.

Ce protocole a été appliqué à un certain nombre de bâtiments exemplaires dans le cadre du programme AGIR + et à des bâtiments standards à Aubagne, Avignon, Marseille et Manosque.

Ce groupement d'experts peut intervenir sur les problèmes de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans le cadre de la surveillance obligatoire pour les ERP (Etablissements Recevant du Public) et dans un cadre d'assistance aux collectivités, il propose également des actions de formation et de sensibilisation.

Le réseau fait connaître son action grâce à des réunions et par un site internet (<http://www.airinterieurpaca.org/index.php/2011-06-28-16-15-28>), il y a un objectif d'élargissement du réseau à la CCI, CETE, CHU Nice, CEI ... afin de mieux appréhender ces problèmes de qualité de l'air intérieur.

Le réseau des CEI/CHS :

Ce sont des nouveaux métiers. Ce sont des personnes qui, sur prescription médicale, vont diagnostiquer et essayer de repérer les sources potentielles de pollution de l'air chez des patients qui ont des allergies respiratoires mais également d'autres pathologies type saturnisme.

Objectif : harmoniser le métier en développant :

- des pratiques communes d'actions ;
- des échanges de pratiques ;
- mettre en œuvre de nouvelles stratégies d'échantillonnage ;
- une veille technologique, technique et réglementaire ;

Répartition : 3 conseillères dans le 13, 3 dans le 83 et 2 dans le 06.

Mme MARTINIE, chargée de mission dispositif AGIR au service énergie du Conseil Régional PACA, Réseau des collectivités lauréates AGIR pour l'énergie

C'est un réseau de 69 communes, 1 013 346 habitants au total, soit 20% de la population de la région. Il existe depuis 2008 avec un appel à candidature aujourd'hui permanent. Les communes sont de toutes tailles de moins de 500 habitants à presque 100 000 et ont par conséquent des problématiques très diverses.

Quels sont les engagements de ces collectivités ?

- Définir et mettre en œuvre sur leurs territoires une politique énergétique globale qui va toucher un certain nombre de thématiques.
- Engagement pour 4 ans :
 - Une année où la commune structure son organisation, définit ses objectifs et élabore un plan d'actions ;
 - 3 ans de mise en œuvre.

En 2008, 17 communes pilotes se sont associées à la région pour co-construire un référentiel sur lequel elles peuvent s'appuyer pour définir leurs actions avec 9 thématiques :

- Gérer le patrimoine communal efficacement et être exemplaire
- Organiser les services et développer les compétences
- Associer et mobiliser les citoyens
- Associer et mobiliser les acteurs économiques
- Planifier et construire la ville énergétiquement performante
- Développer la mobilité autrement
- Garantir un approvisionnement en énergie et en eau durable
- Valoriser le patrimoine et la culture

Et

- Lutter contre la précarité énergétique et développer la solidarité

Cette thématique se décline en 4 actions :

2 actions obligatoires pour toutes les communes :

- Mettre en place des actions de formation à la précarité énergétique auprès des travailleurs sociaux ;
- Diffuser via les CCAS des kits d'économies d'énergies et des brochures conseils

2 actions facultatives :

- Construire au sein du CCAS un programme d'interventions curatives et préventives à l'intention de personnes souffrant de pauvreté énergétiques ;
- Mettre en place un partenariat autour de la MDE (Maîtrise de l'Energie) avec des organismes de l'habitat social.

Comment fonctionne le réseau ?

Trois outils :

- Le conseil régional PACA organise 2 fois par an des journées d'échanges techniques sur une des thématiques du plan d'actions, celle du printemps dernier portait sur la précarité énergétique avec notamment l'intervention du RREP durant ces journées. Au cours de ces journées d'échanges des experts viennent témoigner mais surtout les communes présentent leurs expériences.
- Il y a également la mobilisation de relais locaux (parcs, pays, intercommunalités) pour porter des actions mutualisées entre les communes.
- Une plateforme collaborative d'échanges (PARENE) sur internet avec les échanges, les comptes-rendus des journées ... <http://parene.net/>

Echanges suite à la présentation

M. MARTINEZ (St léger les Mèlèzes commune lauréate AGIR)

Les élus connaissent bien les problématiques de leur territoire. Les familles sont pudiques : il est difficile de les identifier. Dans les zones rurales de montagne le transport est une réelle problématique qui renforce la précarité. Le regroupement par intercommunalité a renforcé l'éloignement physique des services mais aussi la perte du contact humain.

Mme de CHEVEIGNE (CNRS) : Nos études de terrain permettent de comprendre la réalité, le vécu des familles. Il est vrai que nos études mériteraient d'être approfondies sur des territoires ruraux, c'est un domaine à investir.

M. MARTINEZ (St léger les Mèlèzes commune lauréate AGIR)

Concernant les études comme celle de ELPE, c'est bien mais il faudrait questionner les gens sur le terrain, je suis étonné en tant qu' élu d'une commune lauréate AGIR de ne pas avoir été questionné.

Mme GERARD (RREP): un appel à candidature a été lancé en juillet 2012 auprès de toutes les communes AGIR, en PCET pour être accompagné sur cette thématique... c'était également l'occasion de recueillir les besoins des communes. Le CG 05 a été retenu parmi les 3 territoires sélectionnés. Il y a un fort partenariat avec l'association CALHAURA.

Mme BALLY (RREP): Sur les questions de partenariat : il y a un besoin de coordination à toutes les échelles, cela nécessite un engagement fort des institutions, et attention à la mise en concurrence entre les opérateurs car la précarité énergétique est aussi devenue source de financements pour des structures elles même précaires ! Nous devons nous coordonner car nous avons chacun nos compétences, et un vrai besoin de les articuler. Par ailleurs la transversalité de la problématique implique que les collectivités ont du mal à s'en saisir : il y a un cloisonnement entre les services d'une même institution. Les conseils régionaux ont un rôle à jouer pour faciliter la coordination sur les territoires.

M. CHEREL (ADEME) : pourquoi ne pas envisager un réseau des réseaux ? (DDT, représentants de collectivités + réseaux techniques...) animé par le RREP par exemple ? Nous devons nous retrousser les manches et travailler de manière plus transversale entre les services de l'Etat, les collectivités.

M. TWARDOSZ (DREAL PACA): Les Contrats locaux d'engagement sont une réponse à la réflexion transversale.

Mme St MEZARD (CG GERS): Les CLE ont été signés en marche forcée : il n'y a pas eu de table ronde et aujourd'hui il est compliqué de remettre en place ces tables rondes.

M. TWARDOSZ (DREAL PACA): Les CLE sont signés mais rien n'empêche à de nouveaux partenaires de s'y associer. Il faut ramener les dossiers sur la table et chacun doit chercher à amener des réponses en fonction de ses marges de manœuvre.

M. BERTHOMIEU (EDF) : Dans le cadre des PDALPD tous les acteurs ne sont pas présents mais c'est l'instance qui a une vision transverse. Il est regrettable que l'animation de ces PDALPD soit différente selon les départements. Attention à ne pas se disperser parmi tous ces réseaux mais tout en gardant à l'esprit de ne pas être enfermés sur ses propres réseaux.

M. COLL (PAE) Aujourd'hui on voit une multiplication des métiers, concrètement sur le terrain : que manque-t-il à ces agents de terrain ? Comment faciliter la connaissance entre les professionnels qui sont en lien direct avec les familles ? Dans les formations des travailleurs sociaux, y a-t-il une spécialité énergie, qualité de l'air : quel est le niveau des différentes disciplines ? Un guichet unique ne pourrait-il pas être une solution facilitant le lien avec les familles ?

Mme GRIMALDI (réseau EQAIR): Les conseillers en environnement intérieur et santé ont une connaissance de la précarité énergétique : elles font partie intégrante du réseau (EQAIR)

Mme BESSELERE (Communauté Arles Crau Camargue Montagnette)

Dans le cadre du programme Habiter Mieux il ne faut pas minimiser l'action des collectivités locales

Ce programme ne concerne que les PO. Les collectivités elles s'engagent volontairement dans l'amélioration du logement pour tous les publics

.

Chargée de Mission Habitat (CR PACA) Ce sont les locataires qui sont à viser prioritairement. Le nerf de la guerre c'est l'amélioration de l'habitat grâce à des moyens incitatifs et coercitifs afin de favoriser la mise en place de travaux pour les propriétaires bailleurs. Quels liens alors établir avec le réseau des propriétaires bailleurs ?



Pause déjeuner...un moment de détente : repas végétarien préparé par le LOUBATAS

Témoignage d'expérience : Le GERSLIME

Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie : un dispositif d'intervention massif pour les ménages en précarité énergétique.

Par Régine SAINT MEZARD, Chef du service de lutte contre l'exclusion, Conseil Général du Gers.

Mme St MEZARD relate ci-après l'action menée par le Conseil général du Gers depuis presque 10 ans en matière de lutte contre la précarité énergétique. Elle précise que sa présentation est véritablement de l'ordre du témoignage. Qu'elle n'a pas de recettes à transmettre ni de dispositif « clés en main » qu'il suffirait de reproduire. Il s'agit simplement de présenter quelques exemples d'actions résultant d'une histoire et d'un territoire.

I) contexte d'émergence du dispositif SLIME

Le département du Gers compte 187 000 habitants. La ville Préfecture (Auch) en compte 25 000. Essentiellement rural ce département se caractérise par :

- une population plus âgée que la moyenne de Midi Pyrénées : les + de 65 ans représentent 23,8% de la population et les + de 75 ans 12,8%
- une majorité de propriétaires occupants
- 8 foyers/10 ont des revenus inférieurs au plafond HLM et 21,4% dépendant à 100% des prestations sociales.
- un pourcentage faible de logement public (6%)
- un parc privé, social de fait, diffus sur tout le territoire mais vétuste avec une majorité de logements construits avant 1948. (16% du parc privé de résidences principales est dégradé ou inconfortable)

Le Fonds Solidarité logement enregistre une augmentation croissante des demandes d'aides financières liées aux impayés d'énergie :

2007 : 1600 demandes et 400 000 € d'aides accordées

2009 : 2150 demandes et 540 000 € d'aides accordées

2011 : 2400 demandes et 585 000 € d'aides accordées

Constats :

- Devant les complexités administratives, les personnes s'adressent au service social dans l'urgence
- Les factures sont de plus en plus élevées
- Les personnes en difficulté ne disposent plus d'éléments de compréhension suffisants pour gérer seules les contrats avec leurs fournisseurs (abonnement, moyens de paiement, délais,..) et le besoin d'accompagnement et de médiation s'accroît de jour en jour.
- la compréhension et la mobilisation des dispositifs liés à l'amélioration de l'habitat restent complexes tant du point de vue technique que financier pour les plus démunis (aides ANAH, FART, éco chèque PTZ, crédit d'impôt etc...)

Le PDALPD en général et le FSL en particulier sont confrontés à deux nécessités impérieuses, aussi urgentes l'une que l'autre :

- apporter une réponse rapide et efficace aux ménages en difficulté au regard de l'énergie, parfois en urgence.
- contribuer à l'amélioration globale de l'état du parc de logements privés en aidant les propriétaires occupants à revenus modestes et les propriétaires bailleurs à mobiliser les aides existantes en termes de rénovation thermique.

Ces deux objectifs sont complémentaires mais répondent à des exigences différentes. Le premier nécessite un dispositif souple et réactif pour une première réponse rapide, le deuxième nécessite la mise en place d'un partenariat plus élargi pour agir sur le bâti.

L'enjeu est de pouvoir intervenir sur les deux niveaux.

Depuis 2003, d'abord dans le cadre du PDI et ensuite avec un portage du FSL, le C.Général a mis en place une action de prévention pour tenter d'agir sur la cause du phénomène.

Cette action intitulée **Action Insertion Energie**, consiste en la **réalisation de diagnostics thermiques au domicile** des demandeurs et de **pose de petits équipements économes**. Ces diagnostics sont suivis de préconisations et si possible de travaux visant à améliorer le confort et/ou réduire la consommation et les factures.

Les demandes sont soumises à une commission mensuelle qui décide des suites à donner au dossier et des engagements financiers pour les petits travaux. Financés par le Fonds d'aide aux travaux mis en place dans le cadre du FSL.

Des résultats très positifs ont été obtenus dans les situations où des travaux ont pu être réalisés (20% des cas) : amélioration du confort, réappropriation du logement, effets positifs sur les relations intrafamiliales, abandon des solutions de chauffage d'appoint nocifs et dangereux (poêles à pétrole) et des comportements inadaptés (calfeutrage de l'aération, utilisation des appareils...).

Aujourd'hui cependant, cette action de prévention a atteint ses limites. En 2010, elle ne concernait qu'une cinquantaine de ménages/an.

Ce nombre de ménages bénéficiaires est trop limité.

Pour répondre aux besoins il faudrait être capable d'agir sur plusieurs centaines de ménages.

Une réflexion s'engage alors, toujours dans le cadre du FSL mais plus largement dans le cadre du PDALPD.

Cette réflexion s'est appuyée sur une étude menée dans le cadre du programme PREBAT sur l'analyse sociotechnique comparée des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique. Le département du Gers faisant partie des départements observés, j'ai participé aux comités de pilotage de cette étude.

Les conclusions de l'étude préconisaient la mise en place de dispositifs appelés SLIME pour agir sur un grand nombre de ménages. Le Gers s'est alors proposé pour expérimenter ce concept

Un groupe projet s'est mis en place pour travailler à l'élaboration du dispositif.

2) dynamique partenariale mise en œuvre

Une première réunion regroupant les principaux partenaires acteurs du logement s'est tenue au Conseil Général le 11 février 2010.

Etaient présents les partenaires du FSL : CAF, MSA, EDF, GDF, les services Habitat et Agenda 21 du CG, des représentants des Unités territoriales d'action sociale, le point Info Energie, la Fondation AB Pierre, l'ADEME et le réseau RAPPEL.

Les partenaires présents ont unanimement exprimé leur intérêt pour travailler à la mise en place d'un dispositif expérimental gersois sur 3 ans afin d'évaluer la pertinence du modèle pour lutter efficacement contre la précarité énergétique avant d'envisager une extension à l'ensemble du département.

La phase d'ingénierie du projet a duré de juin 2010 à juin 2011 pour déterminer :

- le territoire expérimental
- les porteurs de projet
- le budget
- la gestion administrative
- l'architecture du dispositif

3) Description du SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie)

Le SLIME vise à intervenir rapidement et massivement auprès des ménages en difficulté dans la gestion de l'énergie.

Ses objectifs sont les suivants :

- Améliorer le confort et les conditions de vie au sein du logement. Il s'agit de proposer un service qui repose sur des actions concrètes.
- Développer une culture de la maîtrise de l'énergie : suivi des consommations, gestion du budget, choix et utilisation des équipements, connaissance de gestes économes ;
- Conseiller et orienter les ménages sur les dispositifs existants, les accompagner dans une démarche de projet et, pour les locataires, dans la négociation avec le propriétaire.

Le SLIME cible les ménages qui présentent certaines caractéristiques :

Les ménages aux ressources modestes qui vivent dans un logement « passoire ».

Les ménages aux ressources modestes, accaparés par de multiples difficultés, et qui sont déconnectés voire dépassés lorsqu'il s'agit de gestion de l'énergie.

- Les ménages aux ressources faibles proches des minima sociaux, qui vivent dans un bâtiment correct, mais qui ne peuvent plus payer les factures d'énergie.
- Des personnes qui payent leurs factures d'énergie mais qui « souffrent en silence », dans un inconfort coûteux ou en se privant sur d'autres consommations de base (santé, éducations, loisirs...).

A un premier niveau, le dispositif s'adresse à l'ensemble de la population : aux propriétaires occupants comme aux locataires. Il s'agit pour certains ménages d'une question de « survie énergétique » ou « d'urgence ». En effet, certains se sous chauffent en hiver, peuvent avoir trop chaud en été et se demandent comment conserver un accès à l'énergie durant toute l'année.

A un second niveau, une différenciation doit être faite entre les locataires et les propriétaires occupants. Pour les premiers, la démarche est plus complexe car elle implique un intermédiaire supplémentaire : le propriétaire avec lequel il faut négocier pour le convaincre d'améliorer le logement qu'il loue. Pour les seconds, les dispositifs de l'ANAH sont directement mobilisables.

Mais dans tous les cas, une intervention rapide est nécessaire, sans attendre la mise en œuvre de travaux d'amélioration de l'habitat qui peuvent prendre de longs mois voire plusieurs années ou être refusés par le propriétaire bailleur. Il s'agit à la fois de réaliser un premier diagnostic de la situation socio résidentielle et d'éviter une dégradation de la situation des ménages.

Plusieurs démarches d'identification des publics cibles peuvent être développées :

- Traiter le stock de dossiers FSL qui constituent un premier gisement de cas à visiter systématiquement, notamment les ménages qui ont bénéficié plusieurs fois d'aides pour impayés d'énergie.
- Mener une campagne de visites systématiques dans les zones où se concentrent les situations de précarité énergétique.
- Intervenir au cas par cas, suite à un signalement par des « donneurs d'alertes » (travailleurs sociaux, intervenants médicaux...) ou par les ménages eux-mêmes

Le dispositif articule trois niveaux d'intervention :

- Un niveau « micro » pour un repérage systématisé et une intervention rapide d'une équipe au domicile du demandeur. A ce niveau, le SLIME s'appuie sur les « donneurs d'alerte », c'est à dire tous les acteurs du territoire susceptibles de rencontrer des ménages en difficulté (mairies, services d'aides à domicile, de santé, associations, travailleurs sociaux). Le SLIME est en ce sens, déconnecté de l'action sociale afin de ne pas assimiler les problèmes énergétiques à des problèmes sociaux. Les travailleurs sociaux sont des donneurs d'alerte parmi d'autres.
- Un niveau « méso » pour un traitement à moyen terme (petits travaux) des problèmes rencontrés par les ménages. A ce niveau peut intervenir la réalisation d'un diagnostic thermique et la mise en place d'un accompagnement social effectué par une CESF (Conseillère en Economie Sociale et Familiale) selon les problématiques observées
- Un niveau « macro » qui renvoie aux dispositifs et aux programmes d'action pour un traitement de fond des situations, notamment ceux de l'ANAH. (programme Habiter Mieux)

Le premier niveau d'intervention auprès des ménages (niveau micro) est constitué d'une équipe d'un ou deux « conseillers en maîtrise de l'énergie » pour intervenir rapidement et de manière très réactive auprès des ménages dès qu'un signalement a été fait.

Leurs missions:

- Faire une première analyse de la situation socio résidentielle et des problèmes ;
- Identifier et hiérarchiser les actions à mener et leur niveau de complexité ;
- Sensibiliser à la Maîtrise de l'énergie, donner des conseils pratiques de suivi et de gestion de l'énergie pour favoriser la compréhension et la prise de conscience de l'impact des gestes quotidiens et des différents équipements sur les consommations ;
- Fournir et installer des petits équipements économes (lampes basse consommation, kits économiseurs d'eau, thermomètres, joints d'étanchéité...). Il s'agit de « faire quelque chose tout de suite au moment de la visite », ce qui crédibilise l'action ;
- Orienter, si besoin, vers des intervenants sociaux et/ou techniques spécialisés.

4) mise en place du SLIME dans le Gers

L'ingénierie du SLIME s'est largement appuyée sur l'existant

Le choix du territoire :

Le choix a été fait dès le départ de lancer l'expérimentation sur un territoire restreint pour mieux maîtriser la méthodologie adoptée.

Après avoir croisé un certain nombre de données disponibles (DDT, INSEE, PDALPD..), le territoire de la CCBA (Communauté de communes du Bas-Armagnac) a été choisi : 26 communes au N Ouest du département.

Trois éléments majeurs ont présidé à ce choix :

- le démarrage concomitant d'une OPAH sur le même territoire avec une cté de communes très sensibilisée sur la thématique logement et totalement partie prenante du projet
- données statistiques représentatives de l'ensemble du département avec quelques points d'aggravation
- une équipe de travailleurs sociaux sensibilisée et motivée autour de la lutte contre la précarité énergétique.

Les porteurs de projet :

Le FSL du Gers avait depuis plusieurs années une convention avec 2 opérateurs dans le cadre de la 1ère Action Insertion Energie : un conseiller thermique pour la réalisation des diagnostics, l'association REVIVRE pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social lié à l'auto réhabilitation du logement.

Ces 2 opérateurs avaient l'habitude de travailler ensemble auprès des familles.

Nous avons considéré que le SLIME était une évolution de l'Action Insertion Energie et nous avons gardé les mêmes opérateurs. Etant déjà sensibilisés et formés à minima sur la maîtrise de l'énergie et l'accompagnement social, ils ont été rapidement opérationnels. Quelques actions de formation ont cependant été mises en place dans la phase de démarrage pour renforcer les compétences de ces 2 opérateurs.

Le budget

Les partenaires du FSL qui soutenaient l'Action Insertion Energie ont poursuivi leur soutien pour le projet SLIME, avec un partenaire supplémentaire : la Fondation AB Pierre. Nous avons démarré la 1ère année d'expérimentation avec un budget de **187 500 €**

La gestion administrative

Nous avons dans le Gers une cellule d'animation du PDALPD que nous appelons pôle animation du plan. Ce pôle est composé d'une animatrice et d'une secrétaire. Cela a été grandement facilitateur.

Tout le secrétariat de l'ingénierie du SLIME a été assuré par le pôle animation ainsi que les 8 premiers mois de la phase opérationnelle. Le projet étant, à terme, de transférer toute la gestion administrative à l'association REVIVRE, l'opérationnalité immédiate du pôle animation du plan nous a permis de démarrer le SLIME en prenant du temps pour le transfert des compétences à l'association.

Fonctionnement

- Mise en place par le CG d'une ligne téléphonique dédiée au SLIME
- Un accueil téléphonique recueillant les 1ères données nécessaires à l'organisation des visites à domicile.
- 2 techniciens pour assurer les visites dans les 15 jours qui suivent l'appel téléphonique : ELIR (équipe légère d'intervention rapide)
- Une Conseillère en Economie Sociale et familiale pour assurer l'accompagnement social

La visite à domicile dure en moyenne 2h et se déroule selon un protocole comportant :

- une phase de discussion ouverte avec la famille sur la gestion de l'énergie, les difficultés rencontrées, les motifs de la demande et les attentes. Il s'agit d'établir un climat de confiance.
- l'analyse expliquée des factures d'énergie, des consommations, le contrat avec le fournisseur d'énergie, les équipements électro ménagers utilisés...
- une observation du bâti avec la visite du logement
- la fourniture et la pose de petits équipements économes avec des démonstrations pédagogiques à l'aide de thermomètres, hygromètres, débitmètres...
- des conseils personnalisés avec plaquettes, documents d'information et outils simples de suivi des consommations laissés à la famille
- le suivi et l'évaluation.

Suite à cette première visite, des préconisations d'amélioration plus durables sont faites et nécessitent souvent des travaux plus importants (isoler les combles ou installer un poêle à bois...)

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- s'il s'agit d'un propriétaire occupant nous regardons l'éligibilité au programme Habiter mieux et le ménage est mis en relation avec l'animateur d'OPAH.
- s'il s'agit d'un locataire, nous contactons le bailleur, avec l'accord du locataire, pour lui faire un compte rendu du diagnostic et négocier la possibilité de travaux.

Pour lancer un tel dispositif sur un territoire, la phase communication est particulièrement importante. Il faut en effet informer tous les acteurs locaux, ces fameux donneurs d'alerte, mais aussi l'ensemble de la population. Nous avons utilisé plusieurs supports :

- des réunions publiques conjointes avec le cabinet animateur de l'OPAH
- des rencontres avec chaque donneur d'alerte potentiel : mairies, associations, services d'aide à domicile, médecins, infirmières...
- des articles de presse
- une campagne d'affichage,
- la radio locale
- dépliants et plaquettes dans les lieux d'accueil, les salles d'attente..

Nous avons démarré la phase opérationnelle du SLIME Le 1 Octobre 2011 avec un objectif de 500 ménages rencontrés / an soit 1500 au bout des 3 ans d'expérimentation.

Au bout d'un an, que peut-on en dire ?

- l'objectif de réactivité est atteint puisque la moyenne du délai entre l'appel téléphonique et la visite à domicile est de 12 jours.
- l'objectif quantitatif n'est pas atteint. Nous sommes à une centaine de saisines (au lieu des 500 prévues)
- le rythme des appels est très lié à la saison et aux conditions climatiques
- les demandeurs sont majoritairement des locataires (77%)

Le repérage des ménages par les donneurs d'alerte ne fonctionne pas encore de manière optimale puisque la majorité des demandeurs (85%) ont été orientés par les travailleurs sociaux.

- l'origine des demandes concerne le plus souvent des logements vétustes. Les problèmes d'inconfort sont les plus fréquents : absence d'isolation, mauvais état de la couverture et des ouvrants, défaillance ou inadaptation des systèmes de chauffage, humidité. Et, sans surprise, les difficultés à payer les factures (30%)
- la visite à domicile a parfois permis d'identifier d'autres problèmes non mentionnés, ni même perçus par les demandeurs : systèmes électriques hors norme, problèmes liés à la sécurité voire au danger de certains équipements.

Difficultés et freins rencontrés

Malgré un important travail d'information et de communication, la population ne se sent pas encore très concernée par le SLIME. Les messages sont à renouveler constamment.

- la réticence des bailleurs à engager des travaux
- la réticence également des locataires à accepter une négociation avec le propriétaire bailleur car la crainte de générer des conflits est grande

Nous entamons maintenant la 2° année d'expérimentation.

5) Conclusion

Plus on avance dans l'expérimentation plus nous percevons le caractère complexe du phénomène de la précarité énergétique. En effet, la précarité énergétique n'est pas uniquement un problème de mauvais état du bâti, ni de ressources trop faibles des ménages, ni du résultat de comportements inadéquats. C'est un mélange de tous ces facteurs auquel il faut ajouter des facteurs subjectifs liés au ressenti et au seuil de tolérance des personnes.

Lutter efficacement contre la précarité énergétique c'est développer un très large partenariat autour de la question du logement en mettant en cohérence tous les dispositifs existants sur un territoire dans les domaines techniques, de production et de réhabilitation de logements, d'environnement et d'action sociale.

Enfin, je vais terminer par un exemple concret pour illustrer un peu mon propos et pour rappeler que certes, nous travaillons sur le logement mais surtout pour des êtres humains qui vivent à l'intérieur.

Exemple d'action :

- Maison de 135m², construite en pierre- toiture peu isolée- 2 chambres au-dessus d'un garage
- Chauffage : poêles à gaz mobiles et convecteurs électriques vétustes
- Malgré des factures élevées, la famille a des difficultés pour se chauffer.

Travaux réalisés :

- réhabilitation du conduit de fumée dans la cuisine et installation d'un poêle à bois par un artisan : - complément d'isolation dans les combles
- isolation du cumulus placé au garage et des conduits de départ d'eau chaude
- rénovation de l'installation électrique

Le financement du poêle à bois et des matériaux d'isolation a été pris en charge par le SLIME

Le propriétaire bailleur a financé la rénovation de l'électricité et l'isolation d'un mur dans une chambre. (Il a pu déduire ces dépenses de sa déclaration de revenus locatifs)

La famille a participé activement aux travaux d'isolation avec l'aide du technicien de l'association REVIVRE

Résultats : augmentation importante du confort

Transfert du chauffage sur une énergie plus abordable et plus confortable

Arrêt du chauffage mobile au gaz qui provoquait des maux de tête.

Echanges suite à la présentation

M.COLL (Pays d'Aubagne et de L'Etoile): vous dites que 20% des diagnostics donnent lieu à des travaux, pourquoi si peu ?

Le recensement des familles est fait par les travailleurs sociaux, mais comment les autres acteurs ont été impliqués ?

Mme St MEZARD (CG GERS): Dans le cadre de la 1ère action insertion énergie en 2004, 74% des situations concernaient des locataires dont les propriétaires étaient volontaires pour engager des travaux Mais nous avons dû faire face à des réactions défensives, certains peu réceptifs car eux même (les propriétaires bailleurs) en précarité

Nous manquons de leviers réglementaires et financiers pour favoriser le passage à l'acte. Par ailleurs certains locataires n'ont pas souhaité donner suite de peur d'un conflit avec leur propriétaire.

Pour disposer d'un maximum de donneurs d'alerte, chaque structure a été rencontrée avec une présentation du dispositif : mairies, associations caritatives, acteurs de la santé.

La communication a été très importante.

Le problème aujourd'hui c'est le cloisonnement, la segmentation dans les structures et leurs services.

Il y a un manque de réflexe, le dispositif n'est pas encore suffisamment connu. Il faut continuellement communiquer. Pour ce projet nous avons un plan média conséquent : Radio, presse écrite et boitage.

Mme LAMBOTIN (PACT 83) : Pour les aides hors ANAH, y a-t-il des avantages fiscaux par exemple ?

Mme St MEZARD (CG GERS): Il faut en effet trouver des systèmes pour lever les freins.

Dans ce projet nous avons mis en place des fiches très complètes transmises aux propriétaires bailleurs qui trouvent alors toutes les informations sur les prêts, les déductions fiscales

Mme GHESTEM (PADES) : Quelle a été la répartition des moyens financiers ?

Mme St MEZARD (CG GERS) 187.500€ : 35.000€ pour les travaux en auto-réhabilitation accompagnée sur un an (petits travaux)

Le reste a payé le financement des salaires de la CESF et des salariés qui ont mené les visites à domicile, les frais de déplacement, les diagnostics thermiques, la communication, le suivi - évaluation en co-construction avec les bénéficiaires et en continu : nous mesurons l'impact sur les FSL, la reproductibilité du projet et les économies engendrées.

Attention à ne pas se tromper sur la question des FSL : le budget FSL ne sera pas réduit ! Le coût de l'énergie augmentant, même avec une amélioration du parc, des familles auront toujours besoin de cette aide. Les diagnostics ont été pris en charge par deux opérateurs avec lesquels des conventions ont été passées pour un nombre déterminé de diagnostics.

M. ROUSTANG PADES : Quelle a été la répartition des tâches entre les professionnels et les habitants pour les travaux ?

Mme St MEZARD (CG GERS) : sur les mêmes principes que l'auto réhabilitation accompagnée : accompagnement à l'achat des matériaux, complété par une transmission des savoirs techniques, « mettre la main à la pâte » pour aider la famille quand c'est nécessaire, faire appel aux amis, proches, voisins de la famille qui viennent aider pour les travaux.

Comptes rendus des ateliers : Vers une généralisation des actions de lutte contre la précarité énergétique.

1/ A quoi sert la recherche sur la précarité énergétique pour les acteurs du domaine ? De la caractérisation du phénomène vers le repérage.

Partant de l'exemple concret de l'indicateur des 10% des revenus consacrés aux dépenses énergétiques, de plus en plus utilisé pour définir un ménage en précarité énergétique, l'atelier s'interroge sur ce que la recherche peut apporter - ou non - dans le domaine. Quelles pistes pour une meilleure synergie avec les acteurs de terrain ?

Par : Suzanne de Cheveigné, Directrice de recherche CNRS, Centre Norbert Elias.

Johanna Less, doctorante, ATER, Centre Norbert Elias.

Joseph Cacciari, assistant de service social, étudiant en Master 2 au laboratoire Méditerranéen de Sociologie.

Suzanne de Cheveigné : « Avant de rentrer dans le vif du sujet, une mise en contexte de cet atelier : dans le cadre du RREP, nous bénéficions d'un financement du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie au travers du programme REPERE (Réseau d'Echange et de Projets sur le pilotage de la Recherche et l'Expertise) dont l'objectif est d'explorer les voies de la participation de la société civile organisée, donc typiquement les associations, à l'orientation de la recherche et de l'expertise pour une meilleure contribution aux politiques de Développement Durable. La question posée est comment faire en sorte que la société civile intervienne en amont pour participer à la définition des problèmes, l'orientation des choix des sujets de recherche. Dans le cadre de cet atelier, l'idée est de travailler cette problématique en partant de l'exemple concret des 10% de revenus pour nous servir de fil conducteur.

Deux mots sur l'origine des 10% et des critiques qui se mettent en place : il a émergé en France l'idée via le rapport Pelletier en 2009, d'un critère pour définir la précarité énergétique : les gens qui dépensent au moins 10% de leurs revenus sur l'énergie, cela peut servir de critère. Or, ce critère n'est pas sans poser de problèmes, il est actuellement beaucoup discuté.

A l'origine, il a été emprunté à la recherche britannique dans les années 90, en s'appuyant sur les travaux statistiques de Brenda Broadman qui avait défini un critère de précarité énergétique lorsque le ménage n'avait pas l'approvisionnement en énergie suffisant, adéquat, elle faisait alors appel à ce qui devrait être dépensé (notion de besoin) ce qui est très différent de la notion de combien le ménage dépense effectivement. A cette époque-là, la dépense moyenne en énergie était de l'ordre de 5%, elle a donc fait l'hypothèse que les ménages qui dépensaient deux fois plus (10%) pouvaient être considérés en précarité énergétique.

Autre élément intéressant à connaître, en Grande-Bretagne vient de sortir le rapport Hills qui propose de laisser tomber les 10% et d'avoir plutôt un double critère : un ménage est en PE si :

1/il dépense plus que la médiane des dépenses énergétiques d'un ménage moyen (environ de 6% actuellement)

2/le reste à charge, déduction faite des dépenses énergétiques, correspond au seuil de pauvreté

C'est donc un ménage pauvre qui a de grosses dépenses d'énergie. Il utilise là la notion de reste à vivre.

On voit ici, comment la recherche vient, à la demande des pouvoirs publics, apporter son éclairage et contribue à la caractérisation du phénomène.

Après cette courte introduction, je vais laisser Johanna Lees, attaquer le problème d'un autre côté. »

Johanna Less, doctorante, ATER, Centre Norbert Elias.

Retranscription issue d'un document de travail transmis par Johanna Less :

Comment la recherche peut éclairer la caractérisation sur la précarité énergétique (PE)? La question du taux d'effort énergétique ou le taux d'effort en question.

L'une des manières de mesurer la PE consiste dans l'évaluation de la part du budget des ménages consacrée aux dépenses énergétiques, appelé taux d'effort énergétique (TEE) °. Il s'agit d'évaluer le taux d'effort énergétique c'est-à-dire, « la part des ressources consacrées par un ménage à ses dépenses d'énergie dans le logement » (Rapport Pelletier, 2009)).

Le seuil communément retenu pour qualifier un ménage en situation de PE est alors celui d'un taux d'effort énergétique supérieur ou égal à 10% des revenus (rapport Pelletier, ANAH). Ce taux d'effort, pour la France métropolitaine s'élève en moyenne à 5,5% en 2006 (Pelletier), alors même que cette définition concerne 3 millions 800 mille ménages soit 14,4% de la population résidant sur le territoire français (Devalière et Alii, INSEE première, 2011). Les familles concernées par l'enquête ethnographique, réalisée dans l'habitat privée du centre-ville et dans 3 grandes copropriétés de la ville de Marseille, pourraient être comptabilisées dans cette définition puisque la plupart dépensent plus que le seuil de 10%.

Le travail de terrain permet de questionner cette modalité de mesure rapportée à l'échéance mensuelle. En effet, les factures énergétiques étant rarement mensualisées sont sporadiques, les rappels de consommation temporaires. L'échelonnement des factures se joue alors sur le registre de l'irrégularité. Irrégularité qui peut parfois de manière dramatique déstabiliser les budgets.

Les situations de PE, dans le travail présenté, sont appréhendées comme des difficultés d'accéder à l'eau, au gaz et à l'électricité. Ainsi cette définition comprend l'ensemble des fluides énergétiques et prend aussi en compte la combinaison simultanée de plusieurs modes de chauffage (électrique et poêle à pétrole par exemple), qui de fait impliquent un décuplement des dépenses.

1./Les taux d'effort énergétiques : 10% une catégorie statistique

La définition du TEE repose sur une conception statistique. Or, cette vision statistique découle elle-même d'une représentation particulière « de l'unité domestique et du temps » (Hérédia). Elle implique des modalités de fonctionnement comme le fait de gérer le budget de manière mensualisée et stable. En effet, le fait de dépenser 10% du budget aux factures énergétiques implique une comptabilisation mensuelle, du niveau de dépenses attribuées aux factures énergétiques. Or, les factures d'énergie apparaissent sur le terrain comme des éléments de déstabilisation des budgets, des facteurs de rupture parfois brutaux qui peuvent conduire à l'endettement. Ainsi, cette appréhension statistique de la gestion du budget des ménages par mois présuppose une conception stable des budgets, des revenus mais aussi des dépenses alors même que sur le terrain la comptabilité des ménages n'est pas nécessairement corrélée à cette dimension temporelle, du fait d'une instabilité des revenus, des consommations mais aussi des dettes et impayés.

2./Une instabilité des budgets des familles en situation de précarité énergétique

Instabilité des revenus des familles

L'instabilité des budgets relèvent de trois éléments. Les revenus sont tout d'abord instables, résultats de conditions de travail précaires. Les ménages enquêtés occupent dans la plupart des cas des emplois à temps partiel : agents d'entretien, maçons. Par ailleurs, les allocations versées par la CAF peuvent elles aussi être irrégulières. L'exemple le plus probant en réfère aux revenus du RSA, qui dépendent des différents revenus gagnés par le ménage. Ainsi le RSA varie lui aussi au gré des fluctuations des revenus du travail. La variabilité des revenus d'une mensualité à une autre est donc un phénomène notoire, elle marque une forte instabilité dans le niveau de revenus.

Instabilité des consommations

Les consommations énergétiques sont elles aussi variables. Elles évoluent en fonction de la saison (hiver/été), des changements de la vie de famille : naissance d'un enfant qui implique une augmentation de la consommation de chauffage ou hébergement d'un proche âgé, chômage d'un membre de la famille qui entraîne une présence prolongée au domicile. Ainsi les consommations de fluides énergétiques ne reposent en rien sur un modèle immuable et répétitif dans le temps. Elles sont plutôt le reflet des évolutions conjoncturelles et circonstancielle de « la vie de famille » que le fruit d'un modèle rationnel et constant d'un mode de consommation. Par ailleurs,

en fonction de l'évolution des revenus ou de l'appréhension de ce qui va être gagné dans le mois, les familles peuvent combiner des modes de chauffage : utilisation parcimonieuse du chauffage électrique et utilisation dans le même temps du poêle à pétrole, qui permet de visualiser en même temps que ce qui est consommé, ce qu'il en coûte. Ainsi, la comptabilité des 10% pour définir les TEE doit inclure les « à côté » des consommations électriques ou de gaz, ceux qui n'apparaissent pas sur les factures. Aussi, peu de familles enquêtées font le choix d'une mensualisation des factures. Dans des budgets très fortement contraints et restreints, la mensualisation des factures apparaît comme une contrainte supplémentaire qui vient amenuiser le peu de marges de manœuvre qui reste pour gérer le budget. En effet, ces familles « jonglent » largement entre les différents postes de dépenses : logement, habillement, fluides électriques, nourriture. Ne pas être mensualisé constitue une possibilité pour jongler d'un mois sur l'autre entre différents postes de dépenses et représente une marge d'opportunité et de maîtrise d'un budget extrêmement limité.

Instabilité des dettes, des impayés et des rappels sur les estimations

La question des « grosses factures », des rappels sur les consommations en fin d'année ou à intervalle semestriel est une préoccupation permanente des familles enquêtées. Les impayés sont récurrents et structurels. En ce sens, ils ne correspondent en rien à la logique de FSL qui permet de manière relativement exceptionnelle de bénéficier d'une aide de la collectivité pour payer ses factures. Les impayés tiennent particulièrement à deux raisons. Ils peuvent résulter d'une sous-estimation de la part des fournisseurs des consommations des familles, sous-estimation qui a pour effet de créer une dette importante lors du relevé de compteurs. Les écarts sont parfois nets, des écarts de 40 à 80 euros entre les estimations et les consommations mensuelles qui, répertoriées sur 6 mois ou sur une année impliquent des impayés s'élevant de 250 à 1000 euros. La seconde raison est relative au niveau des impayés et des dettes et concerne le seuil structurel des consommations des familles rapporté à leurs revenus. Ainsi, malgré des formes de privation et de restriction de consommations, dans un contexte de dégradation des logements, elles dépassent le seuil des 10% au regard de la faiblesse de leur budget. Le dernier rapport du médiateur de l'énergie de septembre 2012 rappelle que le montant de la dette moyenne pour laquelle il est sollicité équivaut à 2116 euros alors qu'en 2009 ce montant s'élevait à 1900 euros.

Au regard de ces différents éléments il apparaît que, si les 10% de TEE semblent constituer un premier indicateur de repérage des situations de précarité énergétique, une première piste de réflexion afin d'affiner et d'améliorer ce repérage s'oriente vers une articulation de ce taux d'effort avec la question de la dette. Par ailleurs, il apparaît nécessaire de prendre en compte plutôt que le seuil des 10% de TEE, celui du reste à vivre des familles, une fois les dépenses afférentes au logement et aux fluides énergétiques prises en compte.

3./De quelques exemples empiriques qui interrogent le seuil des 10% de taux d'effort énergétique

Le TEE de 10% comme élément de repérage des situations de précarité énergétique présente comme premier inconvénient de ne pas prendre en compte l'ensemble des cas de privation. En effet, les ménages qui n'atteignent pas les 10% de taux d'effort énergétique parce qu'ils restreignent leur consommation n'apparaissent pas dans cette comptabilisation. En second lieu, les cas sur le terrain font apparaître des décalages entre les taux d'effort énergétique et la question des dettes. Le taux d'effort énergétique n'est pas nécessairement corrélé à la dette. Ainsi 4 situations typiques peuvent être relevées :

- Un TEE inférieur à 10% et une situation d'impayés

Exemple : une famille qui dépense 137 euros de fluides énergétiques. Ces 137 euros sont rapportés pour un mois, ils comprennent l'électricité (70 euros), le gaz (25 euros), et le coût du fuel à pétrole (42 euros). Le taux d'effort énergétique de cette famille s'évalue à 7,6%, pourtant la famille a une dette de 456 euros.

- Un TEE supérieur à 10% et une situation d'impayé

Dans ce cas, les familles combinent à la fois de fortes dépenses et des dettes relatives aux fluides énergétiques. Une famille par exemple dépense 16,5% de ses revenus aux fluides énergétiques soit 165 euros par mois -si nous rapportons les sommes allouées à une dépense par mois- comprenant le gaz et électricité (l'eau étant incluse dans les charges). Néanmoins, la dette de la famille correspond à 1800 euros. Deux indicateurs permettent alors de repérer cette famille comme étant en situation de précarité énergétique : la dette et le taux d'effort énergétique.

Un autre cas. Une famille qui dépense environ 350 euros par mois de ses revenus aux fluides énergétiques soit 200 euros pour l'électricité, 150 pour le gaz. Son taux d'effort énergétique équivaut à 25,9% et elle a une dette pour impayés d'électricité de 600 euros

- Un TEE supérieur à 10% et l'absence de dettes

Dans ces cas, l'absence de dettes si elle peut être relevée comme un indicateur « positif » pour la famille masque parfois un reste à vivre extrêmement faible et un niveau de dépenses contraintes important. Les familles dans ces situations sont celles qui, refusant les situations d'endettement, préfèrent destiner l'ensemble des revenus aux factures, sacrifiant parfois d'autres postes de dépenses comme l'alimentation ou l'habillement. Madame X dépense 200 euros, rapporté en moyenne par mois^o(50 euros pour l'électricité et 150 euros pour le gaz, le chauffage étant au gaz). Son taux d'effort énergétique atteint 20% : elle gagne en moyenne par mois 1000 euros dont 620 euros issus de son travail à temps partiel et le reste résultant des allocations dont elle bénéficie (APL, API). Elle a 2 enfants à charge. Madame X représente ces familles qui, ayant des taux d'effort énergétiques et des dépenses contraintes importants, sont en ce sens repérées et/ou repérable par l'indicateur des 10%. Sans dettes, elles éprouvent néanmoins de grandes difficultés à subvenir à l'ensemble des besoins, au premier plan celui de l'alimentation. Ainsi, les effets des situations de précarité énergétique peuvent se répercuter sur d'autres indicateurs : reste à vivre par jour, niveau de pauvreté.

- Un TEE inférieur à 10%, l'absence de dettes mais pourtant des situations de précarité énergétique

Madame X dépense 113 euros par mois aux fluides énergétiques, parmi lesquels 80 euros destinés à l'électricité et 33 euros au gaz. Son TEE équivaut à 8,3% par mois. Non repérée par les pouvoirs publics comme étant en situation de précarité énergétique puisqu'elle ne dépasse ni le seuil des 10%, ni n'est en situation de dette, madame X ne cesse pourtant de se plaindre de l'inconfort thermique et de l'humidité présente dans son logement. Par ailleurs, au-delà de l'inconfort thermique, elle connaît d'autres situations telles que la défectuosité des prises électriques dans le logement et la défaillance du système électrique. Cet exemple montre que les seuls indicateurs précités ne suffisent pas au repérage de l'ensemble des familles en situation de précarité énergétique.

Conclusion

La question du repérage des situations de précarité énergétique est un enjeu épineux et parfois difficile à mettre en œuvre du fait de la complexité du phénomène. Il apparaît au regard de ces premières observations que la vision comptable dominante d'un budget mensualisé est décalée par rapport aux modalités de gestion des familles, elles-mêmes résultats d'une triple instabilité : celle des revenus, des consommations énergétiques et des rappels de consommation. Par ailleurs, la question de la facture constitue une rupture « répétée » dans le budget des familles, elle ne constitue en rien un phénomène exceptionnel, mais plutôt la répétition de ruptures qui peuvent venir gravement déstabiliser les budgets des familles. Ainsi la temporalité des budgets n'a rien de stable, elle se décline plutôt sur le registre de l'incertitude et de la vulnérabilité. La question de la dette est donc à articuler à celle des taux d'effort énergétique et à appréhender de manière fine afin de comprendre la pluralité des liens existant entre taux d'effort énergétique et impayés d'énergie. Enfin, il peut exister deux manières d'appréhender les questions économiques et budgétaires soit en fonction de l'argent qu'il reste pour vivre ; soit en fonction de l'argent qu'il faut pour payer les dettes. A cet égard la question du reste à vivre, une fois les dépenses contraintes prises en compte (logement, factures énergétiques et alimentation) semble constituer une piste afin de mieux décrire ce phénomène complexe et de l'appréhender dans l'ensemble de ses dimensions.

Bibliographie

Ana Perrin-Heredia « Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires », Sociétés contemporaines 4/2009 (n° 76), p. 95-119.

Ana Perrin-Heredia « Faire les comptes : normes comptables, normes sociales », Genèses 3/2011 (n° 84), p. 69-92.

Joseph Cacciari : « Je vais très rapidement souligner ce que je pense être l'apport de la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) sur la précarité énergétique pour les acteurs de terrain. Je vais essayer de le faire à partir de cas très concrets. Je vais également tenter de le faire à partir du double point de vue qui est le mien, celui d'un étudiant en sociologie (Master 2) et d'un assistant de service social.

Premièrement, je crois que la recherche en SHS permet aux acteurs de terrain de questionner leurs routines professionnelles, au moins lorsque la recherche s'allie avec eux. Je prends l'exemple de la précarité énergétique, d'un point de vue d'assistant social. Les études autour de ce phénomène, outre qu'elles permettent de l'inscrire dans un large contexte, incitent à ne pas se saisir de cette catégorie, et le champ d'action publique qu'elle entraîne, comme si ça allait de soi. La lutte contre la précarité énergétique, ses formulaires, ses procédures, ses réseaux, ce sont des choses d'Etat, tout sauf naturelles. C'est une façon de penser un problème, qui est certainement incontestable, mais une façon seulement de le faire parmi d'autres possibles.

Autre élément, que je survole, la recherche en SHS, à mon sens, par le temps qu'elle consacre à réfléchir et à retracer la genèse d'un phénomène comme celui de la P.E, permet de réinscrire celle-ci dans une histoire. Par la suite, ce sont les personnes relevant de cette catégorie, selon les nomenclatures officielles, que l'on peut aborder non plus à l'aune de leurs difficultés, mais dans une histoire qui leur est propre. Quelles sont leurs trajectoires ? Qui étaient-elles avant d'être « catégorisées » ? Comment l'ont-elles été ? Autant de choses que la recherche peut prendre pour réflexion et sur lesquelles elle peut aider les acteurs de terrains, s'ils s'en saisissent.

Enfin, troisième élément, il me semble qu'un travail d'action-recherche, par exemple, est utile, ne serais-ce que parce que son cadre l'impose parfois, afin de revoir notre idée de l'articulation entre les professions impliquées dans l'action publique de lutte contre la P.E. La recherche, lorsqu'elle met en avant un point de tension (pas toujours facile à entendre) comme la visite à domicile, délaissée par certains (i.e, une majorité d'assistants sociaux de secteurs en milieu urbain), réinvestie par d'autres (i.e, conseillers en énergie, éducateurs à l'énergie, etc.), donne lieu à s'interroger sur cette dynamique. Ce n'est pas rien d'aller « visiter » le domicile des personnes, à plus forte raison celui des personnes bien souvent stigmatisées. Pourquoi certains délaissent la V.A.D (relativement) alors que d'autres y voit un outil (à juste raison certainement) incontournable ? La V.A.D reste très discutée dans le social, au moins parmi les assistants sociaux. Voilà, je passe très vite.

On pourrait questionner aussi des choses qui nous semblent banales, mais qui ne le sont pas ! Sur le foyer par exemple, pour faire suite au point précédent. Qu'est-ce qu'un radiateur par exemple au-delà de sa fonction utilitaire ? Ça paraît évident, mais ça ne l'ai pas à mon avis. Qu'est ce qui joue autour de lui ? Comment appréhender les relations intrafamiliales dans leur complexité : division de genre, de génération, de statut, etc...

J'ai été très rapide. Cependant, dans les grandes lignes, c'est ce que je pense essentiel en matière de croisement « recherche en SHS/terrain » : rompre les routines professionnelles et observer la part de possible restée virtuelle, les autres façons possibles de faire ce qu'on fait ; réinscrire un phénomène dans une histoire, tout autant que prêter attention aux histoires des personnes ; questionner la dynamique des professions, les enjeux de ceux qui sont impliqués dans une action publique. Il y aurait tellement d'autres choses à dire, peut-être à propos du « comment les publics peuvent se saisir de ces études ? »

Echanges suite à la présentation

Echanges et réflexions sur les indicateurs de la précarité énergétique : quantitatif versus qualitatif ?

Différents indicateurs viennent apporter un éclairage sur les situations de précarité énergétique : le taux d'effort énergétique (dont on a vu les limites), le reste à vivre, le seuil de pauvreté, les impayés d'énergie (via l'analyse des fichiers des FSL et des tarifs sociaux TSS/TPN)... mais également les notions d'inconfort thermique, l'auto-restriction, les impacts sanitaires et sociaux, les problèmes de mobilité. Ces notions sont plus difficiles à objectiver et nécessitent une approche qualitative du phénomène.

Il apparaît important de croiser les études statistiques avec des travaux de recherches en sciences sociales : les analyses statistiques permettent d'avoir une vision macro, de caractériser le phénomène à grande échelle, repérer les poches de précarité énergétique sur un territoire ; ce travail est ensuite à croiser avec une caractérisation plus fine des situations des familles via des entretiens, des visites à domicile pour comprendre ce que vivent les familles et calibrer les modes d'intervention les plus pertinents. Ce travail doit se faire via un maillage de partenaires, de donneurs d'alertes en capacité de repérer et de décrire les situations des ménages.

Une question se pose : **est-il possible de définir précisément des indicateurs communs aux différents champs de compétences ?**

Valentin Lyant du service énergie du conseil régional souligne la complexité de ces entrées par champs de compétences où même au sein d'une même structure on peut aller dans des directions opposées, exemple, le service environnement-énergie finance des actions qui ont pour but de réduire les kWh, les émissions de CO₂, hors les actions sur la précarité énergétique peuvent amener des familles qui ne consommaient pas, qui étaient en auto-restriction à se mettre à consommer car les travaux réalisés ont permis de leur faire installer un chauffage fixe, ce qui est complexe à expliquer à un élu à l'environnement ! Comment dès lors, mesurer l'inconfort thermique qui est une notion subjective et réciproquement l'apport de confort lorsque l'on réalise des travaux. La région PACA est la seconde région de France où les ménages déclarent le plus souffrir du froid !

L'approche statistique présente certaines limites comme par exemple l'analyse des dépenses énergétiques qui se base sur le combustible principal, sur le terrain on s'aperçoit que les familles modestes combinent souvent plusieurs combustibles. Les enquêtes menées par l'INSEE ne vont pour l'instant pas assez loin sur ces questions énergétiques, le travail de l'ONPE au niveau national devrait permettre d'affiner les indicateurs et les méthodes de caractérisation.

La question des revenus a également ses limites, **si les ressources sont aisées à calculer, ce sont les dépenses contraintes qui font davantage l'objet de débats (Rapport Saglio et Chobon, 2010)**. Cette notion de reste à vivre est calculée de manière différente d'un CCAS à l'autre (voir à ce sujet le rapport de l'UNCCAS), faut-il prendre en compte les emprunts ? Le budget des déplacements ? Une différence doit être faite entre les propriétaires occupants et les propriétaires accédant qui n'ont pas fini de payer leur logement... ?

Tout dépend des objectifs visés et si l'approche statistique permet d'avoir une vision globale du phénomène, lorsque l'on passe aux phases opérationnelles, à la réalisation de travaux à l'intérieur du logement, le calcul du reste à charge est une nécessité pour définir le projet de travaux envisageable pour le ménage.

Si l'approche française a besoin de caractériser le phénomène pour y apporter des solutions, l'approche britannique est différente et peut-être plus opérationnelle : un ciblage systématique est réalisé sur des zones identifiées puis il y a généralisation des travaux sur l'ensemble des bâtiments, ce qui est sans doute moins stigmatisant puisque l'entrée n'est pas celle de la précarité.

Echanges sur la généralisation des visites à domicile et leurs limites : le point de vue des intervenants sociaux

Les actions de lutte contre la précarité énergétique passent souvent par des visites à domicile systématiques pour apporter aux ménages des solutions adaptées, sur mesure à leurs problèmes. Joseph Cacciari, en tant qu'assistant de service social nous fait part des réflexions qui émanent du secteur social sur les visites à domicile. Cela peut-être vécu comme une intrusion chez le ménage et pose la question de l'intimité. La question est posée, est-ce un outil pertinent ? Tout dépend de la posture, de la formulation des questions sur les modes d'habitation, la pratique la plus rassurante et la moins intrusive est peut-être l'auto-diagnostic à partir de grilles de relevés de consommations, les approches pédagogiques notamment sur l'eau qui rendent acteurs les ménages et facilitent l'appropriation de ces questions d'énergie

A contrario, on s'aperçoit que l'accompagnement individualisé est la façon la plus pertinente d'impliquer les familles dans la gestion de leurs charges, les ateliers collectifs sur les économies d'énergie ont du mal à se remplir, la masse des problèmes auxquels sont confrontés les habitants limitent leurs implications sur ces champs de l'énergie. L'Observatoire régional de l'énergie a réalisé une étude qui montre sur un échantillon de 1000 personnes que 91 % des répondants étaient en incapacité de citer un acteur de l'énergie en région PACA. Il faut arriver à généraliser et à impliquer les gens.

Echanges sur les collaborations entre acteurs de terrain et les organismes de recherche :

Ces collaborations se concrétisent souvent dans le cadre d'incitations portées par les institutions : programmes de recherche, appels d'offre. Pour que la collaboration soit efficiente, il y a nécessité d'identifier les chercheurs compétents sur le sujet (ce qui est déjà en soi un frein car on ne sait pas forcément où s'adresser), que l'association ait une certaine sensibilité, culture sociale, puis la nécessité de définir des objectifs communs, partagés : ce qui peut être délicat car les temporalités sont différentes, les chercheurs apportent souvent plus de questions que de réponses ! La question de l'opérationnalité des résultats est aussi une contrainte des acteurs de terrain ainsi que la vulgarisation, la diffusion des résultats (question de diffusion de résultats partiels avant d'être testés, validés par la recherche) pour les rendre intelligibles par tous (difficulté d'appropriation des rapports de recherche).

Il pourrait être intéressant de croiser les données statistiques et les travaux de recherche avec des dispositifs opérationnels menés dans les territoires pour identifier les limites, réinterroger les résultats de la recherche, trouver de nouvelles pistes de recherche à explorer pour alimenter les acteurs de terrain et améliorer les réponses apportées aux familles.

Une autre question de recherche à travailler pourrait être de croiser les situations de précarité énergétique entre les milieux ruraux et urbains.

Pour aller plus loin, retrouvez sur le site du RREP

(<https://sites.google.com/site/reseautrenergieprecarite/home/guides-outils-exemples-de-projets>)

- **le rapport de l'UNCCAS sur le reste à vivre, octobre 2011**
- **le rapport du CNLE « analyse établie autour du concept de reste à vivre », juin 2012**
- **la synthèse d'un atelier RAPPEL « Réflexions sur l'approche statistique de la précarité énergétique »**
- **les travaux de l'équipe du Centre Norbert Elias sur la précarité énergétique.**

2 Les visites à domicile : quel mode d'intervention le plus pertinent pour un déploiement massif ?

De nombreuses visites à domicile sont déployées sur le territoire français pour accompagner les ménages modestes à réduire leurs charges énergétiques et repérer des situations nécessitant une intervention plus lourde. Elles font partie des mesures retenues par l'Etat dans le cadre du plan national de lutte contre la précarité énergétique. Mais aujourd'hui, le stade de l'expérimentation n'a pas encore été clairement franchi.

Cet atelier propose d'analyser différentes modalités d'organisation de visites à domicile (quels objectifs, qui réalise les visites, quels coûts, quels résultats...) au travers de 3 projets menés en région PACA : Achieve (Geres), Les Pins et Collines (Logirem, Ecopolenergie), La Croix Rouge et des expériences des participants.

GERES, projet ACHIEVE , Marie-Maud GERARD, chargée de mission énergie et précarité

ECOPOLENERGIE, projets d'accompagnement des bailleurs Aurélien Breuil, chargé de projet Maitrise de l'énergie

Mme DEVILLERS – Croix Rouge Française - Responsable de service d'aide et d'accompagnement à domicile à Grasse n'a malheureusement pas pu participer à la journée, les informations consignées ci-dessous sont celles qu'elle nous a transmises par écrit.

Présentation synthétique des projets

ACHIEVE (GERES)

Le contexte du projet ACHIEVE : c'est un partenariat européen qui a pour objectif de massifier l'intervention auprès des ménages en précarité énergétique via entre autre des visites à domicile réalisées par des personnes formées pour l'occasion (personnes en insertion, volontaires, étudiants...).

Ce projet est soutenu par l'Union Européenne, la Fondation Abbé Pierre et EDF qui fournit des petits équipements. GERES met en œuvre l'expérimentation en PACA, notamment sur Marseille.

Objectifs des VAD : faire réaliser des économies d'énergie aux ménages sur leur consommation domestique, repérer des problèmes plus importants nécessitant une intervention plus lourde (travaux sur le bâti, information – médiation du propriétaire...).

Tester la réalisation de VAD par des personnes en insertion formées pour l'occasion en vue de massifier les interventions.

Collines, Les Pins (ECOPOLENERGIE)

La visite à domicile (VAD) s'intègre dans un projet global : accompagnement social des locataires du bailleur social menant une réhabilitation.

Création de l'échantillon à partir de ménages identifiés par l'association de locataires et/ou le bailleur

Différentes actions mises en œuvre : 1/enquête préalable sur les attentes et besoins des locataires, 2/Actions de mobilisation : ateliers collectifs, newsletter, suivi des consommations collectives et affichage, guide locataire, exposition interactive, 3/Formation : agents et acteurs locaux

4/ Un accompagnement plus approfondi d'un échantillon de locataires : VAD + accompagnement

Objectifs VAD : évaluer les consommations individuelles d'eau et d'énergie d'un échantillon représentatif de locataires (avant et après réhabilitation), et les accompagner dans la maîtrise de leur budget énergétique

Croix Rouge Française

La croix rouge Française (CRF) assure, entre autre activités, une mission d'aide au maintien à domicile de personnes en situation de handicap ou de dépendance. Sur la région PACA la CRF aide environ 3200 personnes. 850 salariés effectuent quotidiennement ces missions d'aide à domicile.

L'idée est de former et d'informer les intervenants à domicile pour qu'ils deviennent des **ambassadeurs des économies d'énergie**.

Le Déroulement de la VAD et suivi

ACHIEVE (GERES)

2 visites à domicile par ménage réalisées par 1 chargé de visite en insertion.

- Visite n°1 pour un tour des habitudes de consommations et factures
- visite n°2 : installation de petits équipements à domicile par les chargés de visite, kit modulable en fonction des situations et des besoins des ménages et remise d'un rapport précisant les économies réalisables via les équipements fournis, les gestes à mettre en œuvre.

Repérage de problèmes plus importants de bâti le cas échéant.

1,5j prévus pour les 2 visites, la prise de rendez vous et la saisie des données.

Collines, Les Pins (ECOPOLENERGIE)

Visite menée par un chargé de mission d'ECOPOLENERGIE.

- 1 visite d'1h-1h30
- Remise de 2 bilans personnalisés/an : répartition des charges individuelles et collectives d'énergie, évolution des dépenses eau et énergie depuis 2 ans, évolution mensuelle des consommations électriques, conseils en lien avec VAD (éco-gestes, optimisation de l'abonnement élec...)
- Pour le suivi : relève des consommations électriques chaque mois et recueil des données du bailleur (cas du chauffage collectif), en lien avec l'évaluation des consommations de la résidence

Croix Rouge Française

Lors des prestations de service à domicile qui sont hebdomadaires ou quotidiennes, possibilité d'établir un diagnostic « économies d'énergies » succinct et d'interpeller Prioriterre (association qui accompagne la CRF) sur les problèmes rencontrés Et présentation et mise en pratique des éco-gestes

Comment gagner la confiance des familles ?

Le fait de poser quelques équipements permet d'instaurer la confiance car une petite amélioration du confort conforte les familles dans l'utilité du projet

La Croix Rouge Française utilise principalement les salariés qui motivent leurs bénéficiaires et les font adhérer au programme

GERES et ECOPOLENERGIE : travail partenarial sur le territoire avec les acteurs locaux, institutions, bailleurs et équipe de gestion / gardiens, associations de quartier, associations de locataires...

Pour le projet ACHIEVE : quel était le contenu des formations pour les personnes en insertion qui avaient en charge les VAD ?

ACHIEVE (GERES)

Les personnes en insertion sont formées 2 semaines et bénéficient d'un accompagnement sur le terrain pour réaliser les premières visites. Formation sur les fondamentaux de l'énergie domestique, les éco-gestes ...

Le contenu des formations est en ligne sur :

http://achieve-project.eu/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=10%3Afr-training&Itemid=6&lang=fr

Croix Rouge Française

Les personnes formées sont : Aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, responsable de secteur
Formation menée par Prioriterre en plusieurs sessions.

Communiquer : Faire connaître le dispositif pour un déploiement des projets

Les plans stratégiques de patrimoine des bailleurs présentent des opportunités pour faciliter la mise en place de ce type de projets.

S'appuyer sur les structures locales pour communiquer sur le projet

La volonté et l'implication du bailleur à toute son importance dans la diffusion du projet.

Assurer la cohérence entre tous les acteurs en lien avec les familles.

Le financement des projets

ACHIEVE (GERES) & Collines, Les Pins (ECOPOLENERGIE)

Les moyens humains à déployer sont très importants

- 1/ La coordination demande un temps conséquent
- 2/ la communication est essentielle
- 3/ les équipes techniques

Pour le moment, ce type de projets est financé ponctuellement

Croix Rouge Française

La croix rouge a choisi que ce service de VAD soit intégré dans leur budget de fonctionnement. Ce moyen permet de déployer le projet à grande échelle.

Afin de faciliter la mise en place de visites à domicile voici quelques pistes évoquées dans les ateliers :

Différents programmes sont menés sur des quartiers sans que tous les opérateurs en ai connaissance

Il est nécessaire avant tout démarrage de projets de prendre connaissance des différents programmes sur le territoire d'action par exemple se poser la question de l'existence d'un accompagnement ASEL (accompagnement socio-éducatif lié au logement : géré par les CAF).

Pour faciliter le financement de projets :

Trouver des arguments pour lever les financements auprès :

- Des collectivités : aller chercher des CEE
- Des bailleurs : pour assurer la solvabilité de leurs locataires
- Des fournisseurs : pour l'achat de CEE

S'appuyer sur les réseaux et notamment le RREP :

Essaimer les expériences et les projets via la liste de diffusion et développer la communication auprès des organismes bailleurs via l'arhlm par ex pour diffuser ces démarches. Une des conditions étant que les membres du Réseau fassent connaître leurs projets et leurs attentes auprès du réseau. L'équipe d'animation du RREP se doit aussi de maintenir une veille régionale pour faire connaître les expériences menées.

Faciliter le repérage des familles en créant une « cellule de repérage », composé d'acteurs identifiés sur chaque territoire (travailleurs sociaux, opérateurs, ...), grâce à une base de données commune.

Faciliter le repérage des financements : établir des fiches complètes sur la base des outils projet ELPE qui soient plus précises : par exemple par type de publics et par territoires : locataires Pb, po... (cf. exemple du projet GERSLIME fiches remises aux propriétaires bailleurs).

Cet outil pourrait être co construit avec le réseau des Espaces Info Energie de PACA.

Faciliter la connaissance entre les acteurs : rencontres annuelles, journées thématiques et diffusion de fiches par structures et /ou type d'acteurs. Organiser des ateliers de co-construction d'outils concrets.

Faciliter les achats groupés pour les projets

Faciliter la mutualisation d'outils, créer des fiches sur les dispositifs...

3 Améliorer l'efficacité énergétique des équipements : Kits économes et fonds d'aide électroménager, les indispensables et les pièges à éviter.

Réduire la facture d'énergie à domicile grâce à des petits équipements ou au remplacement de certains appareils électroménagers énergivores, c'est possible et motivant pour les ménages mais pas dans n'importe quelles conditions. Comment la collectivité peut développer une action efficace à l'échelle de son territoire ? Quel matériel choisir, le kit doit-il être modulable en fonction des situations, un accompagnement est-il nécessaire, sous quelle forme, quels partenariats tisser, comment financer le matériel ?

Cet atelier présente les choix réalisés par trois structures, le CEDER avec Laëticia Pellerey, responsable de projets, les Compagnons Bâisseurs avec Christine Vallette, Chef de projets Habitat, Responsable de l'antenne varoise, et Azzura Lights avec Gilberto Dias, Président, dans le cadre d'actions développées en coopération avec des collectivités (conseils généraux, communes, groupement de communes...) sur le territoire régional.

Retrouvez la présentation des projets en annexes

Compagnons bâtisseurs de Provence (CB)

Les CB travaillent pour la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique. Son champ d'intervention s'inscrit dans l'auto-réhabilitation accompagnée à travers une approche globale sur le bâti (préconisation de travaux), sur le social (petit travaux, amélioration du cadre de vie) et sur le fond de remplacement à l'électroménager (expérimentation).

Fond de remplacement de l'électroménager

Population cible : personne bénéficiant des minima sociaux. ou percevant de petites ressources (travailleur pauvre).

Principe :

- remplacement de l'électroménager qui surconsomme
- Engagement de la famille :
 - o Suivre ses consommations
 - o Déposer l'ancien équipement dans un point de collecte
 - o Suivre les éco-gestes préconisés

Le reste à charge pour la famille est de 10 à 20% du montant de l'équipement. Les achats se font dans de grandes enseignes avec la famille bénéficiaire afin de travailler « in situ » sur la manière dont on choisit un appareil électroménager

En parallèle, les CB travaillent en partenariat avec un chantier d'insertion pour réparer les équipements vétustes et les remet en vente à petit prix. Les CB utilisent des Wattmètre pour étudier ensuite leur consommation et informer les acheteurs du « coût » réel de l'appareil. Lorsqu'un appareil est jugé trop énergivore, l'association accueillant le chantier le recycle.. Financement : Accord cadre (état/ADEME/Région), fondation MACIF, Fondation pour un Habitat Solidaire

Ceder

Les visites à domicile sont un moyen de vérifier les consommations des appareils existants et d'identifier les équipements économes qui pourrait être utiles à la famille. Un suivi des consommations est alors mis en place.

Azzura lights

Azzura Lights travaille essentiellement avec des bailleurs sociaux et les collectivités sur la pose d'équipement économe en vue de faire baisser les factures énergétiques en résidences sociales et assure la formation des agents du bailleur (gardiens, agents d'entretien).

Comment sont mobilisés les acteurs et les familles ?

Compagnons bâtisseurs de Provence

On s'appuie sur le PIG 83

L'ensemble des élus et des travailleurs sociaux en CCAS du territoire ont été rencontrés. Une fiche d'identification fait le lien entre les acteurs de terrain et les CB. Une commission technique a été mise en place pour prioriser les familles à aider.

Mise en place de formation « œil énergie » pour familiariser tous les acteurs du social à être vigilent sur les questions énergétiques.

Appui sur des familles ambassadrices, des ateliers collectifs....

Quels sont les acteurs indispensables lors du repérage ?

Compagnons bâtisseurs de Provence

Tout intervenant au domicile des familles, travailleurs sociaux, mais également aide ménagères. Les communes (notamment de petites tailles) peuvent également être actrice de ce repérage. Aujourd'hui on propose souvent une entrée par du collectif : amener les personnes à réfléchir à leur propre situation au regard de l'énergie (développement de l'œil énergie), valoriser ce qu'elles connaissent afin de leur donner confiance, de casser l'image stigmatisante de la question de l'énergie et leur permettre ainsi d'accueillir un diagnostic en toute confiance. On a également une fiche d'identification.

Ceder

Les travailleurs sociaux du Conseil Général renseignent une fiche de liaison qu'ils transmettent au CEDER. Le repérage se fait sur les critères suivants : cumul de factures d'impayés et/ou présentant une forte consommation et/ou ayant sollicité une aide du Fonds Impayé Energie avec une priorité pour les bénéficiaires du RSA.

Il n'y a pas d'acteurs type qui pourrait être incontournable. Ce sont les personnes dynamiques et investies sur ces problématiques qui sont incontournables.

Azzura lights

Via un partenariat avec les bailleurs sociaux et les associations locales.

Les associations de quartiers sont incontournables. Ils connaissent les habitants, sont des facilitateurs pour entrer chez les familles.

Déroulé du projet et l'accompagnement des familles

Compagnons bâtisseurs de Provence

1^{ère} VAD réalisée en binôme avec un travailleur social.

Pour les Propriétaires Occupants : 2 salariés des CB ; une personne réalise le diagnostic comportement et écoute le projet de la famille, pendant que l'autre réalise le diagnostic énergie.

Pour les locataires : le diagnostic est réalisé avec le locataire (wattmètre, débitmètre...) de manière à rendre concret les économies possibles.

VAD suivantes : pas de limite dans le nombre de VAD, ni dans le temps passé avec chaque famille.

La valorisation des connaissances techniques et de leurs compétences des occupants est la priorité à mettre en avant. L'accompagnement par le geste est assuré par un technicien.

Lors de l'achat d'équipement, nous nous rendons dans les magasins avec la famille pour qu'elle puisse choisir son équipement. Nous pouvons réorienter les choix si manque de cohérence avec la situation de la famille.

Une intervention dure en moyenne 12 à 18 mois. Il n'existe pas de critères de situation (locataire, propriétaire)

Ceder

Prise de rendez-vous par téléphone pour la 1^{ère} VAD, puis prise des autres RDV lors de la visite.

1^{ère} VAD : mini diagnostic du logement + diagnostic « comportements »

Rédaction d'un rapport d'intervention sur le compte rendu de la visite et sur les petits travaux préconisés:

-Un rapport pour le locataire occupant

-Un rapport pour le bailleur

La 1^{ère} visite permet de définir le contenu du Kit.

2^{ème} VAD : remise du rapport + pose de la majorité des équipements du kit (la famille étant censée poser le reste) + lecture de factures d'eau et d'électricité + gestes économes à réaliser sur engagement.

3^{ème} VAD : Bilan des engagements + bilan des équipements installés.

Durée de l'accompagnement : 3 mois avec une visite d'une demie journée par mois : lecture de facture, kit et sensibilisation, bilan et retour 1 an après. En parallèle : contact avec l'EIE et suivi par les travailleurs sociaux.

Azzura lights

Un projet dure au total 2 an1/2, pour 500 familles suivies, 4 bailleurs sociaux.

Diffusion d'un **dépliant**

Un **Comité de pilotage** rassemble une dizaine de partenaires (volonté de multiplier les sources de financements).

Formation des agents des bailleurs

Envoi d'un courrier à chaque famille par le bailleur

J-15 : sensibilisation collective

J-7 affichage des heures et jours de passage dans chaque hall d'immeuble

Jour J : VAD.1heure, 1 fois par mois pendant 6 mois puis 1 visite d'1 heure tous les 2 mois pendant les 6 mois suivants.

Avant, les kits économes étaient remis aux familles sans installation. On s'est aperçu, qu'ils étaient peu installés, voire même revendus sur les marchés. Depuis, **nous installons systématiquement les kits lors de la visite.**

Evaluation des économies réalisées sur une période de 1 an.

Bilan quantitatif et qualitatif (questionnaires/sondages) avec la famille un an après la pose du kit.

Mise en place d'un container à ampoule dans le local à ordures de chaque immeuble.

Le contenu du Kit

Compagnons bâtisseurs de Provence

Pas de kit, c'est un travail sur le remplacement de l'électroménager

Ceder

Il n'y a pas de kit précis, mais une enveloppe de 500€ est dégagée pour la famille afin de financer du matériel économe et/ou l'intervention des professionnel (entretien/réglage chaudière, réparation fuite d'eau...) L'achat groupé de matériel a permis de faire diminuer l'enveloppe allouée kits, ce qui a permis par la suite de financer l'évaluation du projet.

ATTENTION : lorsqu'il y intervention sur les ampoules d'un logement, il faut comparer les ampoules installées et les LBC en lumens et non en Watt. Il est impératif de conserver la même l'intensité lumineuse.

Azzura lights

1 dépliant pédagogique adapté, des outils sur l'eau, des outils pour équiper les appareils électriques. Le kit est variable selon les résidences. Suite à l'évaluation de 500 familles, 200€ à 250€ d'économies ont été réalisées en moyenne pour un foyer composé de 4 personnes minimum. Suite à la pose du kit, l'évaluation des économies est affichée un an après dans le hall d'immeuble.

L'enveloppe et l'outil sont adaptables en fonction des besoins et des situations.

Quelle réaction quand le kit n'est pas suffisant pour réduire la précarité énergétique ?

Ceder

Le kit n'étant pas suffisant, nous renvoyons les familles vers l'Espace Info-Energie pour poursuivre l'accompagnement à la gestion du budget énergie et aux gestes économes.

Azzura lights

Lorsqu'une réhabilitation est programmée et imminente, alors nous ne posons pas de kit économe.

Comment sont réalisées les mesures d'économie d'énergie et à quelle fréquence ?

Ceder

On fait les premiers relevés avec les familles, ce qui permet de leur apprendre. Les plus autonomes continuent en auto relèvement, et pour les autres, nous le faisons avec eux lors de la VAD suivante. Il y avait donc au minimum un relèvement par mois et pour les plus engagés un par semaine. Nous avons calculé les économies potentielles à l'aide d'une feuille de calcul et les avons vérifiés à l'aide de relevés de compteurs effectués un an plus tard.

Azzura lights

Au début : les familles étaient censées relever les compteurs tous les mois. Cependant, on s'est aperçu, que cela n'était pas fait 9 fois sur 10. Aujourd'hui, tous les 3 mois, les gardiens ou les ambassadeurs de l'énergie (bénévoles ou services civiques) d'Azzura Lights de la résidence relèvent les compteurs (eau, électricité, gaz).

Si la famille n'a pas un profil de bricoleur ?

Compagnons bâtisseurs de Provence

C'est justement les profils recherchés par les CB (car ce sont eux qui ne vont pas entreprendre de petits travaux chez eux). Les bénévoles et les personnes qui ont déjà reçu une intervention des CB sont sollicités pour accompagner les nouveaux projets d'auto-réhabilitation. Lors d'un chantier il n'y a pas forcément besoin de compétences techniques, mais juste de l'énergie et de la volonté. Un technicien des CB est justement là pour les aspects techniques.

Quelles assurances sont nécessaires pour la pose de kit économe ?

Azzura lights

L'association à une responsabilité civile. Lors de la VAD pour la pose de kit, nous faisons signer une décharge de responsabilité, ainsi qu'un engagement formalisé de la part du foyer bénéficiaire.

Quelle est la place de la notion de confort ?

Ceder

Nous travaillons pour l'amélioration et à minima le maintien du confort au même coût. Nous avons amené certaines familles à revoir leur aménagement intérieur afin d'éloigner les canapés, fauteuils des parois froides et/ou courant d'air.

Azzura lights

Récit d'expérience : lors d'une VAD, la famille avait 28°C dans son appartement. Explication de la famille : le technicien GDF a dit à la famille de ne pas toucher les réglages de la chaudière.

Les membres d'Azzura Lights ont pu apporter leur expertise afin de régler ce problème de surchauffe.

GLOSSAIRE

ADEME – Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	ELPE – Etat des Lieux de la Précarité Energétique et mobilisation des acteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur
ADIL – Agence Départementale d'Information sur le Logement	ENL – Enquête Nationale Logement
AGIR – Action Globale Innovante pour la Région	ENL Enquête nationale Logement
ALE Agence locale de l'énergie	EPCI – Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ANAH – Agence Nationale de l'Habitat	EQAIR_Expert Qualité de l'Air Intérieur
ANAH Agence nationale de l'habitat	FAP Fondation Abbé Pierre
ANRU Agence nationale de la rénovation urbaine	FSL – Fonds Solidarité Logement
ARHLM – Association Régionale des Organismes HLM	GDF-Suez – Gaz De France
ARS _ Agence Régionale de Santé	GES Gaz à effet de serre
ASE _ Aide Solidarité Ecologique	INSEE Institut national des statistiques et des études économiques
BCE Banque centrale européenne	LHI – Réseau de Lutte contre l'Habitat Indigne
BDM – Bâtiments Durables Méditerranéens	MSA – Mutualité Sociale Agricole
BEI Banque européenne d'investissement	ONPE Observatoire national de la précarité énergétique
BPI Banque publique d'investissement	OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
CAF – Caisse d'Allocations Familiales	OPAH RU ou RR - OPAH de revitalisation rurale ou urbaine
CCAS – Centre Communal d'Action Sociale	PACT Mouvement pour l'amélioration de l'habitat
CEE – Certificats d'Economie d'Energie	PCET – Plan Climat Energie Territoire
CEI_Réseau des Conseillères en Environnement Intérieur	PDALPD – Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
CEREN Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie	PE Précarité énergétique
CETE_Centre d'étude Technique de l'équipement	PIG – Programme d'Intérêt Général
CG – Conseil Général	PLF Projet de loi de Finances
CHS_ Conseillères Habitat Santé	PLU – Plan Local d'Urbanisme
CIF Crédit immobilier de France	PNR – Parc Naturel régional
CLE – Contrat Local d'Engagement	PO_ propriétaires occupants
CNFPT – Centre National de la Fonction Publique Territoriale	PTZ Prêt à taux zéro
CPA - Communauté du Pays d'Aix	PUCA Plan urbanisme construction architecture
CPER – Contrat Plan Etat Région	RHEA_ programme relatif à la réhabilitation énergétique des logements sociaux
CREDOC Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie	RREP – Réseau Régional Energie & Précarité
CRF_ Croix Rouge Française	RSA (Revenu de Solidarité Active)
CSPE Contribution au service public de l'électricité	RT Réglementation thermique
CSTB – Centre Scientifique et Technique du Bâtiment	SACICAP – Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété
DDT – Direction Départementale des Territoires défavorisées	SCOT – Schéma de Cohérence Territorial
DHUP Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages	SFE Société française de l'évaluation
DPE – Diagnostic de Performance Energétique	SLIME Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	TEE – Taux d'Effort Energétique
EDF – Electricité De France	TPN – Tarif Première Nécessité
EIE – Espace Info Energie	TSS – Tarif Spécial de Solidarité
	VAD_ Visite à domicile

Sommaire des annexes

Annexes 1 : L'ADEME et la Précarité énergétique, Article sur la mobilité

Annexes 2 : Etat d'avancement du programme « Habiter mieux en PACA »

Annexes 3 : Les réseaux : LHI, AGIR, EQAIR

Annexes 4 : Le GERSLIME : document de communication

Annexes 5 : Projets présentés dans les ateliers

- **Consommer mieux pour consommer moins, compagnons bâtisseurs.**
- **Ecology Box, Azzuralight**
- **Visites à domicile, Ceder**
- **Visite à domicile dans le cadre de l'accompagnement des locataires, Ecopolenergie**
- **Achieve, Geres**

En raison du poids important des fichiers, tous les projets sont en téléchargement sur <https://sites.google.com/site/researegionalenergieprecarite/home/guides-outils-exemples-de-projets>

Annexe 6 : liste des participants

Annexes 7 : présentation du RREP
